

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 4 au 10 décembre 2009 - N° 6292 - 58^{ème} année

TERRITORIALES

EMILE ZUCCARELLI

DÉFEND SA MÉTHODE
POUR UNE UNION DE
LA GAUCHE AU 1^{ER} TOUR



DU CÔTÉ DES NATIONALISTES

- ▶ Jean-Christophe Angelini prêche pour deux offres nationalistes distinctes au 1^{er} tour
- ▶ Gilles Simeoni lance un appel aux rénovateurs de droite et de gauche

INITIATIVE

Lutter contre l'accumulation des déchets avec A Rinascita, en «achetant mieux»

Ça bouge en décembre À L'AGHJA !

En cette période de fêtes, l'association ajaccienne a choisi de faire plaisir tant aux enfants qu'aux adultes en restant fidèle à son esprit un peu frondeur. Une programmation décalée et innovante pour finir l'année en beauté !

L'Aghja, c'est le lieu qui permet à la Corse d'avoir une vision alternative de la culture. Loin des artistes formatés, la programmation de l'Aghja permet souvent de découvrir des artistes qu'il est impossible de voir ailleurs.

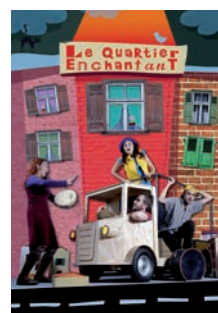
Une Plateforme Rock

Partant du constat que notre île regorgeait de talents, l'Aghja s'est donné pour mission de les mettre en lumière au moins une fois par an, à l'occasion de la **Plateforme Rock** ⁽¹⁾. Ouverte à tous, la soirée «plateforme Rock», véritable opportunité pour les groupes insulaires, aura lieu les 11 et 12 décembre prochains. Proportionnellement au nombre d'habitants, les groupes de Rock, Hard Rock, voire Métal sont légion dans l'île : des jeunes qui se réunissent fréquemment pour travailler ensemble, partager leur passion, composer et jouer. L'Aghja veut leur offrir la possibilité de se produire sur scène, dans des conditions similaires à celles offertes aux «professionnels» : «Nous offrons à ces groupes amateurs ou en voie de professionnalisation l'opportunité de jouer sur une véritable scène, dans des conditions professionnelles ; c'est également pour eux l'occasion de se faire connaître d'un plus large public et de nouer un contact avec les autres groupes. Les années précédentes, certains ont même, après cette rencontre, travaillé ensemble, démarré de nouveaux projets... D'autres ont également fait par la suite les premières parties d'artistes programmés dans notre salle». L'Aghja joue un rôle important de dénicheur de talents et propose cette année de mettre en lumière six groupes (voir par ailleurs).

Une fois les adultes comblés, l'Aghja s'occupe des enfants. En effet, la tradition veut que les organisateurs présentent un spectacle tous publics, quelques jours avant Noël. Loin des contes de Noël abêtissants, l'Aghja a choisi de proposer quatre spectacles vraiment originaux pour les plus petits.

Des spectacles originaux pour enfants

Tout commence par un balade dans un quartier «enchanté» : le quartier de Zaza et ses amis. «Ici les choses extraordinaires, ce sont les habitants eux-mêmes qui les font. Et pour chaque occasion, ils inventent des chansons ! » Le «**Quartier Enchanté**» ⁽²⁾ montre aux enfants comment devenir de vrais héros de la vie quotidienne. Zaza et ses amis interrogent les adultes, trouvent des solutions et préviennent les problèmes par la solidarité entre générations, tous les horizons culturels et sociaux... Ces histoires chantées sont issues d'un travail de trente ans accompli par l'association Escambiar en lien avec les habitants de Toulouse. Un spectacle festif et citoyen, pour apprendre à devenir le héros de la vie quotidienne !



Ensuite, place au spectacle «**Ici et maintenant**» imaginé par **Caroline Baumert** et **Guilhem Dumont**, deux adultes qui ont réussi à garder leur âme d'enfant... Leur dernière création est à la fois un spectacle de cirque et de théâtre. Forts d'un duo clownesque, **Caroline Baumert** et **Guilhem Dumont** veulent questionner les mécanismes poétiques et spectaculaires du mouvement.

«Moments de vie cocasses dans un espace confiné, où tout mouvement est décalé pour une valse du quotidien, suspendue autour d'une table...».

Le vent et ses mystères seront aussi à l'honneur grâce au spectacle «**L'usine à vent**» ⁽³⁾. «*Sirocco, Tramontane, Libeccio...*» Ils sont tous fabriqués sur commande dans l'usine à vent, endroit absurde où deux êtres s'affairent à créer de l'air. Tranche de vie de cette usine où les méthodes sont parfois surprenantes.



Enfin, le spectacle **Ex Voto** conçu et mis en scène par deux femmes de talent, **Régine Couplied** et **Sophie Laurent**, narre de manière inattendue et décalée, l'histoire du naufrage de la **Santamaria**, dans les **bouches de Bonifacio**... Des spectacles inédits et ludiques pour des enfants d'aujourd'hui,

⁽¹⁾ On peut citer notamment Death Traction, Buzz-Bomp, R Nocturne, Lord of Hum, Raise, Hellfrost 68, Les Mille Bottes, Spyraal, Funky Tomato, Stuff, The Kenedys, Corsican Rise, Vindetta, Broken Arrow, Esprit d'Ange heureux, X Glay, Mafia 2A, Soul Power, Lost Highway, Olibrius, Trouble K, SAM from Venus, Full Target, SMS, RN 193...

⁽²⁾ Scénario, dialogues et chansons : Claude Sicre, Mise en scène : Dominique Pompougnac

⁽³⁾ Conception, mise en scène et création des machines : Sophie Laurent et Guillaume Addari

Une Plateforme Rock pour les adultes

VENDREDI 11 DÉCEMBRE
1912 / Rock électro
MINSTER MEN / Pop-rock
JACK'N SOUL / Rock

SAMEDI 12 DÉCEMBRE
SLUMP / Rock
INVIDIOUS / Metal
ULTIM'ATTU / Rock

Et une programmation pour les enfants !

SAMEDI 19 DÉCEMBRE, 14h30 et 18h30 : **Le Quartier enchanté**.
DIMANCHE 20 DÉCEMBRE, 14h30 et 18h30 : **Ici et maintenant**.
LUNDI 21 DÉCEMBRE, 14h30 et 18h30 : **L'Usine à vent**.
MARDI 22 DÉCEMBRE, 10h30 et 15h00 : **Ex-Voto** :

AU SOMMAIRE

Entre nous

Par Pierre Bartoli



4 **POLITIQUE**
Zoom avant sur l'AG du PNC et de son leader Jean-Christophe Angelini qui, plus que jamais, milite pour deux offres nationalistes au 1^{er} tour des Territoriales

- 6** **Territoriales** : Inseme per a Corsica, toujours dans l'esprit d'une convergence progressiste
- 7** **Territoriales** : Emile Zuccarelli poursuit - sans Paul Giacobbi - la démarche engagée à Corte pour rassembler la Gauche
- 8** **Paesi di Corsica** : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages
- 9** **Environnement** : l'association A Rinascita nous invite à acheter mieux et à jeter moins
- 10** **Initiatives** : des projets d'avenir pour la Corse, sous l'oeil du COREPA
- 11** **Tribune libre** : à propos de la lettre de Michel Onfray à Nicolas Sarkozy concernant le transfert d'Albert Camus au Panthéon

ANNONCES LÉGALES

DIRECTION - ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

RÉGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associu di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 06 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N° 0309 I 88773
IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.



La culture des opérations-spectacles n'épargne même pas les espaces où la démocratie, par le débat, s'exprime ! L'Assemblée Nationale envahie par des militants de Greenpeace : voilà qui constitue une page noire de la violence qui traverse la société française, aiguillée par des groupements organisés selon des schémas de lutte passésistes, visant à maintenir notre pays dans un état permanent de guerre civile. A force de jeter l'huile sur le feu... !

Minarets, clochers... : que de stériles querelles et polémiques ! Toutes les occasions sont bonnes, pour certains, d'exaspérer l'opinion et de dresser des embuches, partout. C'est ainsi que le communautarisme élargit ses domaines et gagne sur l'opinion publique désorientée. De la grippe et son feuilleton (véritable rouleau-compresseur à laminer les consciences) aux stupides querelles opposant « laïcité » et « religions », tout concourt à opposer les Français les uns aux autres et à créer des clivages sociaux aux conséquences dangereuses. Tous les boutefeux de droite comme de gauche, mesurent mal l'impact de leurs propos et de leurs actes. Aux problèmes cruciaux d'une société désemparée par l'accélération que l'informatique après la rationalisation, impose, s'oppose la volonté d'immobilisme et du « touche pas à mon statut » des uns et des autres. Dans ce fatras et ce fracas, le tumulte grandit et le pire est à venir. La politique telle que les médias la présentent, après en avoir souvent provoqué les mouvements, ne paraît plus être l'espace où la démocratie engendre les règles et les méthodes pour adapter la société aux évolutions du temps !

La télévision, et encore plus l'internet, dictent aux uns et autres la conduite à tenir en fonction d'impératifs d'image qui dépassent, et de loin, la sérénité des échanges, des réflexions et des débats devant nourrir les projets et les programmes pour les décisions adaptées aux besoins du moment et en prévision de l'avenir sur les court, moyen et long termes !

Il faut retrouver la voie de la raison et, à chacun de s'ingénier, à créer les voies pour une France rassemblée autour des enjeux d'un siècle qui avance sur des terrains minés.

Notre ami, Gilbert Billon, ancien maire de Catteri, en Balagne, profite de sa retraite pour continuer son combat au service des autres. Avec l'Association qu'il a fondée, il œuvre, avec efficacité à réunir des fonds, notamment au bénéfice des vocations sacerdotales. C'est ainsi qu'il a remis un chèque aux services concernés de trois diocèses dont celui de la Corse qui a donc reçu 6000 €. A travers ses écrits, à travers son Association, l'ancien Président des Maires de Balagne, continue à agir. Bravo et merci, Gilbert !

À MÉDITER

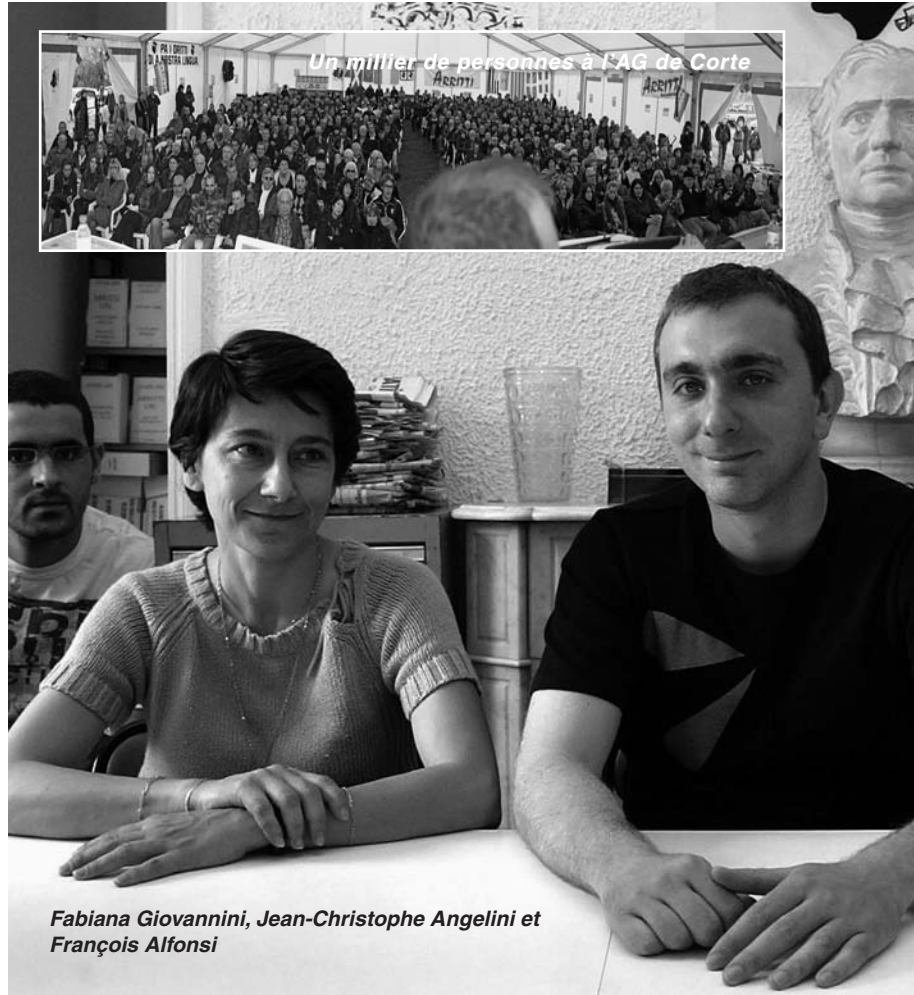
On ne voit bien qu'avec le coeur. L'essentiel est invisible pour les yeux.

Antoine de Saint-Exupéry

AG du PNC à

Autour de deux maîtres-mots : force et ouverture

Le dernier dimanche de novembre, le PNC a tenu, comme prévu, son assemblée générale à Corte sous un chapiteau comble, puisque pas moins d'un millier de personnes avait répondu à l'invitation. Saluant d'emblée les amis d'A Chjama, d'Inseme (per Aiacciu, notamment), d'I Verdi Corsi et de Via Pugressista, remerciant par ailleurs les représentants de l'Alliance Libre Européenne, de Régions et peuples solidaires ainsi que du Parti Catalan, Jean-Christophe Angelini est revenu sur les derniers 10 mois d'activité du PNC, et plus particulièrement sur deux temps-clés : celui des élections européennes qui adoubèrent François Alfonsi par quelque 15 000 voix, et celui de l'ouverture des discussions autour des Territoriales avec, comme épicerie, l'épineuse question de l'union des nationalistes, question ayant débouché ce 29 novembre sur la proposition faite officiellement à Gilles Simeoni (absent de cette réunion) d'un « ticket » pour une liste commune.



Fabiana Giovannini, Jean-Christophe Angelini et François Alfonsi

Jean-Christophe Angelini a d'emblée fixé le cadre, n'oubliant pas, au-delà de la valeur démonstrative de ce rassemblement massif à Corte, de rappeler que son parti avait «largement dépassé les objectifs qu'il s'était fixés en janvier dernier, non seulement en termes d'adhérents, mais aussi d'influence politique et de rayonnement». On sait que c'est précisément là que le bât blesse entre les nationalistes modérés tenants d'une «structure forte» pour porter l'action politique et ceux défendant un «espace de convergences» plus informel. Parti pris oblige, pourrait-on dire, Jean-Christophe Angelini n'en récuse pas moins toute dimension hégémonique et caporaliste du PNC, pour prôner l'ouverture et la «volonté de partage» même si ces dernières ne peuvent trouver à s'épanouir sur tous les

fronts... du mouvement national : «Le PNC a une conception de l'union qui n'est pas forcément celle d'autres mouvements. Nous avons dit que nous ne souhaitons pas d'union au 1^{er} tour avec Corsica Libera. La rupture de 2007, une vision différente de la société corse et une position qui ne l'est pas moins vis-à-vis de la lutte armée, nous interdisent de revenir là-dessus. Ce qui n'est pas

dire qu'il y a et qu'il faut des conflits. Nous respectons les militants de Corsica Libera et leur action.» Quant à l'union avec Inseme, Jean-Christophe Angelini a tenu à préciser : «Si nous disons qu'il faut deux offres distinctes au 1^{er} tour au sein de la famille nationaliste, c'est précisément parce que nous n'en voulons ni une, ce qui serait peu porteur et réducteur, ni trois, ce que ne com-

BILAN FINANCIER

Le 29 novembre à Corte, François Alfonsi a présenté pour le PNC un rapport financier faisant état d'un budget annuel, en recettes, de 21 3 483 Euros, dont 166 000 Euros incombant au journal Arritti. L'annonce d'un déficit de 4554 Euros a été l'occasion d'appeler les militants qui ne l'ont pas encore fait à cotiser et à s'abonner.

Corte



Le leader du PNC pour 2 offres nationalistes au 1^{er} tour



prendrait et n'attend pas le peuple corse. Même si des points lourds restent à trancher, nous avons bon espoir. Notre volonté est de voir aboutir les négociations et de les voir aboutir vite, mais sur des bases claires afin que l'union n'éclate pas dans la foulée d'un premier tour.» Sur ce point, donc, le **PNC** et **Inseme per a Corsica** semblent d'accord. Quant à une éventuelle fusion avec **Paul Giacobbi** après le 1^{er} tour, les deux parties se sont également en apparence rejointes, **Jean-Christophe Angelini** ayant été catégorique ce même jour à **Corte** : «*Il n'en est pas question.*» Restent ces «5%» qui séparent encore les deux courants et sur lesquels se sera maintes fois arrêté le débat lancé entre la tribune du **PNC** et ses invités : «*A 95% nous avons les mêmes idées, lançait un militant. Arrêtons donc de discuter et mettons-nous en ordre de marche !*» Un autre remarquait : «*Des progrès restent à faire dans les rapports sociaux et plus particulièrement entre militants.*» Quant à ceux à qui, hors parti, on a pu demander pour qui ils «roulent», ils auront choisi de ne pas mâcher leurs mots : «*Comme je suis venu ici, soulignait ainsi le conseiller général Paul-Jo Caïtucoli, j'irai aux réunions d'Inseme et de Corsica Libera. Nous avons trop souffert de rester enfermés dans nos groupuscules pour laisser faire la rumeur à notre place et la laisser nous conduire au désastre.*» Et l'initiateur de la réunion d'**Argiusta** d'il y a quelques mois de concéder : «*Je suis peut-être utopiste, mais la seule solution est politique. Un boulevard s'ouvre qui est une véritable voie d'émancipation. Sachons nous y engager.*»

QUESTIONS EN DÉBAT

Interpellé sur différents sujets, Jean-Christophe Angelini s'est prêté au jeu des questions-réponses avec le talent d'orateur qu'on lui connaît, faisant montre à la fois de clarté et d'esprit de synthèse. Extraits choisis...

AFFAIRE POLGE : «*Il faut voir ma présence au rassemblement de soutien à l'abbé Polge à l'aune d'une volonté de trouver une véritable solution pour un Porto-vecchiaï qui n'a pas démérité dans sa fonction.*»

RÉFORME DU SCRUTIN : «*Le nouveau scrutin, censé condenser les offres, n'a fait que compliquer le jeu politique. Cette évolution précipitée fait qu'aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de dire qui ira avec qui et sur quelle base programmatique.*»

ALLIANCES À DROITE OU À GAUCHE : «*Nous avons choisi le camp des progressistes. Par conséquent, les gens qui sont actuellement au pouvoir ne peuvent pas faire partie de la majorité que nous voulons. Quant aux pronostics qui conduisent certains à m'imaginer en train d'afficher aux côtés de Paul Giacobbi (référence faite à l'illustration du Ribombu), ils ne relèvent que de la caricature.*»

DÉRIIVE CRIMINELLE : «*Nous ne sommes pas aujourd'hui capables de régler ce problème. Il s'agit d'identifier le bon degré de responsabilité et de demander à l'Etat d'assumer les siennes.*»

SANTÉ : «*La CTC n'a quasiment rien fait dans ce domaine et l'Etat doit être rappelé à l'ordre car la Corse n'a, à ce jour, pas de projet médico-social d'envergure.*»

CONTINUITÉ TERRITORIALE : «*Elle ne peut être qu'euro-péenne. Il faut y réfléchir et s'en donner les moyens.*»

Inseme per a Corsica : « S'engager sur un contrat de mandature »

Vendredi 27 novembre, deux jours avant l'AG du PNC, Inseme per a Corsica tenait une conférence de presse à l'Hôtel des Voyageurs en l'inscrivant avant tout - à distance relative de campagne et exemple du GALSI à l'appui - « dans un temps où des décisions stratégiques pour la Corse doivent être prises ». Un rendez-vous inauguré par l'appel réitéré, « bien au-delà du cercle des militants nationalistes et des formations politiques, à toutes les forces de progrès de ce pays pour l'émergence d'une force politique qui ne soit pas seulement synonyme d'alternance, mais véritable alternative ».

Rappelant le choix exclusif de l'action publique fait par Inseme, et concédant que la discussion avec les partenaires naturels du mouvement, PNC en tête, n'était pas terminée et que l'offre restait à finaliser, Gilles Simeoni a précisé: « Nous assumons la longueur et l'approfondissement des discussions car nous n'avons plus le droit de décevoir les Corses qui gardent à l'esprit les unions manquées et les succès électoraux sans lendemain. Agréger ne veut pas dire faire n'importe quoi. D'où la nécessité de s'engager sur un contrat de mandature et une charte des élus. » Un appel



qu'Inseme a voulu élargir aux « rénovateurs de droite et de gauche également invités à faire entendre leur voix » : « A gauche comme à droite, il existe de nombreux élus et de nombreux électeurs qui veulent rompre avec le clanisme, le clientélisme et une absence de courage politique qui condamne la Corse à l'échec. Le dernier exemple du GALSI démontre l'incapacité de l'Assemblée de Corse à s'imposer comme le lieu où sont défendus les intérêts essentiels de la Corse. L'Exécutif et Paris ont menti sans vergogne, les autorités européenne, italienne et algérienne ayant au contraire rappelé que ni la France ni la majorité territoriale n'avaient soutenu le dossier corse. A droite comme à gauche, les rénovateurs doivent maintenant prendre leurs responsabilités et éclairer le jeu. Oui ou non sont-ils prêts à s'engager publiquement et fortement au service d'une politique nouvelle pour la Corse ? Oui ou non sont-ils

prêts à passer, dans la clarté, un contrat de mandature associant les forces de progrès, et notamment les nationalistes, autour de certains points fondamentaux parmi lesquels la démocratisation de la vie publique insulaire, la question foncière comme priorité absolue, l'engagement stratégique en faveur du rural et de l'intérieur, le développement économique durable et solidaire, la maîtrise de nos choix stratégiques dans le domaine des transports, de l'eau et de l'énergie, la solidarité et la justice sociale, la langue et la culture corses comme vecteurs de cohésion et d'intégration sociales ? » A ces questions, Inseme, qui entend donner, dans le courant de ce mois, sa forme politique et juridique à l'espace de convergence défendu depuis l'hiver dernier (une AG étant prévue le dimanche 6 décembre à l'Université de Corte), attend une réponse publique dans les semaines à venir.

FACE À LA PROPOSITION DU PNC

Interrogé au lendemain de l'AG du PNC à Corte, Gilles Simeoni a commenté la proposition faite par Jean-Christophe Angelini d'un « ticket » pour une liste commune : « La composition de la liste est un problème second. Pour l'heure, nous discutons tous ensemble de l'espace de convergence à mettre en place - car nous ne sommes pas simplement dans une logique de coalition électorale - ainsi que de la stratégie à adopter avec un contrat de mandature que nous allons proposer à nos partenaires, ceci afin d'éviter des arrangements en catimini aux 2^{ème} et 3^{ème} tours. Ensuite seulement, il y aura discussion relative à la liste, non seulement concernant sa tête, mais surtout sa composition sur la base d'une ouverture à concrétiser et d'équilibres territoriaux à rechercher. »

AVANT SA SORTIE PAPIER

CONSULTEZ

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**

EN LIGNE

**DÈS LE JEUDI
APRÈS-MIDI SUR**

WWW.CORSE-INFORMATION.INFO

L'union de la gauche selon Emile Zuccarelli



Emile Zuccarelli ne reviendra pas sur l'accord conclu le 15 novembre à Corte portant sur la constitution d'une liste commune à la gauche, hors parti communiste. C'est entendu. Une vingtaine de membres du comité directeur du PRG de Haute-Corse - dont Paul Giacobbi n'était pas - a d'ailleurs ratifié à l'unanimité, samedi 28 novembre à Bastia, le texte fixant le cadre politique de cette union.

Devant être soumise ensuite aux partis de gauche qui ont également participé aux réunions préparatoires, cette plate-forme est, selon **Emile Zuccarelli**, le préalable obligé à la constitution d'une liste (avec négociation de la place de chaque formation et chaque sensibilité), puis à la proclamation de son chef de file et à la finalisation d'un programme. «*On commence par dire ce que l'on veut faire à chacun des tours successifs et quelle politique on appliquera en cas de succès. Nul ne peut demander de chèque en blanc à ses partenaires.*» Si l'élu a pris «*bonne note*» de la candidature de **Paul Giacobbi**, il ne s'appesantit pas sur la question : «*Quant à moi, pour l'heure, je n'envisage ni d'être candidat, ni de ne pas l'être*», déclare-t-il aux journalistes qui le pressent de répondre sur un éventuel engagement personnel. Et de défendre encore sa méthode - dont **Paul Giacobbi** a clairement remis en cause le fonctionnement

- en rappelant les points sur lesquels un accord a été trouvé : «*Nous nous sommes entendus sur sept priorités : faire une politique de gauche et rompre avec la politique du Gouvernement qui, notamment, tend à réduire les marges de manœuvre des collectivités locales et du service public ; donner une majorité absolue à la gauche et ne pas écarter une alliance avec le parti communiste au second tour ainsi qu'une éventuelle ouverture, dans le cadre d'un*

3^{ème} tour, aux autonomistes qui auront clairement condamné la violence ; faire vivre les institutions actuelles en s'opposant à la réforme territoriale et à tout nouveau bouleversement institutionnel, le 3^{ème} statut de l'île n'ayant pas été pleinement exploité ; promouvoir la langue ; tenir compte de l'état des finances de la CTC en recherchant un nouveau pacte financier avec l'Etat et de nouvelles recettes, ainsi qu'en optimisant l'utilisation de l'enveloppe de continuité territoriale ; favoriser

l'accès au logement ; promouvoir une autre vision du PADDUC en redéfinissant le rôle de directive territoriale d'aménagement que celui-ci doit remplir et en donnant la priorité à la clarification des lois littoral et montagne.» Sur l'adhésion partagée à l'ensemble de ces points, **Emile Zuccarelli** n'a aucun doute : «*C'est une plate-forme négociée et consensuelle.*» Quant au calendrier, il est arrêté : «*Nous*

«NOTRE MÉTHODE EST LA SEULE QUI PEUT CONDUIRE AU SUCCÈS. UN GROUPE D'ÉLUS, QUELLE QU'EN SOIT LA QUALITÉ, NE PEUT PAS S'AUTODÉSIGNER COMME SEUL «RESPONSABLE» ET LA LÉGITIMITÉ DES PARTIS POLITIQUES, MÊME SI ELLE N'EXCLUT PAS L'OUVERTURE À DES PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES, EST UNE CONSTANTE INCONTOURNABLE DANS UNE DÉMOCRATIE.» EMILE ZUCCARELLI

entendons boucler la démarche – accord électoral comprenant la juste représentation de chaque formation sur la liste commune et désignation de celui qui la conduira - d'ici Noël pour nous laisser le temps de mener une bonne campagne.» Ecartant d'un revers de la main toute polémique relative à un conflit de personnes (**Zuccarelli** versus **Giacobbi**) car «*elle affaiblit la gauche et renforce la droite*», **Emile Zuccarelli** a bel et bien établi des priorités : «*D'abord les questions de rapport de forces entre sensibilités. Ensuite les questions de personnes. Nous en sommes aujourd'hui à rechercher l'équilibre des forces pour que la gauche gagne sur un programme clair et des alliances claires, sinon elle perdrait à coup sûr en 2014.* »

Morceaux choisis

► **A propos du PADDUC :** «*La loi doit être lisible ou ce sont des forces non souhaitables qui s'en emparent à la place des citoyens, des institutions et des magistrats.* » **EMILE ZUCCARELLI**

► **A propos de la réunion de Paul Giacobbi à Taglio-Isolaccio :** «*Ce n'était pas une réunion qui s'inscrit dans la logique d'une méthode telle que je la défends. Je suis assez méfiant de ce type de réunion « d'amis ».* Il nous faut éviter de répéter nos échecs. » **E.ZUCCARELLI**

www.reveintense.fr

L'iterie
Rêve Intense

OUVERTURE

RN 193 Rond Point de Ceppè
20620 BIGUGLIA
04 95 54 04 41

TEMPUR
MATELAS ET OREILLERS D'ALLÈGÈMENT DE LA PRESSION

SARI SOLENZARA : Consultation en vue de l'ALSH

La communauté de communes de la Côte des Nacres étudie actuellement la possibilité de créer sur le territoire et pour les communes de Conca, Solaro, et Solenzara un accueil de Loisirs sans Hébergement. Elle a élaboré un questionnaire qui permettra de définir les périodes les plus propices à ces activités afin de répondre au mieux aux attentes des populations de ces villages. Le questionnaire est disponible en ligne sur le site www.cccotedesnacres.com ainsi que dans les mairies de la communauté de communes où il doit être déposé une fois rempli. Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à Vanina Gomez au 04 95 57 40 05, poste 33, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 30.

**SAN GAVINU DI CARBINI : Débroussaillage**

Le maire de San Gavinu di Carbini informe les habitants des villages de la plaine concernés par l'obligation réglementaire de débroussaillage qu'un contrôle de leur parcelle sera effectué par un agent de l'office de l'environnement de la Corse, chargé de mettre en place cette opération entre janvier et juin 2010. Il est demandé à chaque propriétaire de mettre à profit les mois prochains pour parachever les opérations entreprises qui n'auraient pu être conduites à leur terme ou pour les travaux qui n'auraient pas pu être réalisés à ce jour. L'agent de l'OEC Paul Quilichini est joignable au 06 25 25 03 72 et les services municipaux au 04 95 70 59 60.

**PIANOTTOLI-CALDARELLO : Travaux à la poste**

Dans le but d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle de la poste de Pianottoli, le bureau du village sera exceptionnellement fermé au public pour travaux du lundi 30 novembre au samedi 12 décembre inclus. Pendant la durée des travaux, une permanence sera assurée dans le bureau de poste de 10 heures 30 à 11 heures 30 pour la remise des instances courrier et colis ainsi que la distribution dans les boîtes postales. Les opérations financières pourront être effectuées dans les bureaux de Poste les plus proches : Monaccia d'Aullène ou Figari. Aucun désagrément n'est prévu concernant la distribution du courrier dans le village. Le lundi 14 décembre, le jour de la réouverture, les clients découvriront un espace plus convivial et entièrement rénové.

FIGARI : Permanence ADMR

ADMR, l'association du service à domicile, se présente comme un réseau national proche de chez vous qui propose une large gamme de services : ménage, repassage, garde d'enfant, petit bricolage, petit jardinage, repas à domicile, accompagnement transport, téléassistance, accueil de jour. Sur la commune de Figari, certains de ces services sont mis en place par une équipe dynamique, présidée par Léonard Giuseppi. Une permanence d'informations pour les bénéficiaires et les salariés est mise en place chaque jeudi après-midi, de 14 heures 30 à 17 heures 30, dans les locaux du Sivom, à la mairie de Figari.

**SOTTA : Distribution de composteurs**

Dernièrement une opération de distribution de composteurs avait permis aux personnes possédant un jardin de recycler une partie de leurs déchets alimentaires et de fabriquer du compost pour leur jardin. Une nouvelle distribution est prévue dans la région de Sotta début décembre. Les Sottais qui seraient intéressés par le don de ce composteur par le Syvadec sont priés de s'enregistrer à la mairie de Sotta qui relaiera les demandes. Site internet : www.lecompostdansmonjardin.fr

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBÙ : Permanence de la Corssad

La Corssad met en place une permanence à la mairie annexe tous les deuxièmes vendredis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures. Pour obtenir des informations complémentaires, appelez le 04 95 36 32 53.

**LECCI : Le Noël pour tous de l'Enfance de l'art**

Une opération intitulée «Noël pour tous» est organisée à Lecci par l'association l'Enfance de l'Art. Jusqu'au 17 décembre, les bénévoles recevront vos jouets, neufs ou en très bon état, chaque mardi et chaque jeudi de 11 heures à 17 heures 45 à la salle de danse de Lecci (à côté de l'épicerie, sous les arcades). Pour plus de renseignements contactez Claire Beretti au 06 10 20 96 66.

**SAN MARTINO DI LOTA : Goûter musical**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le maire et président du centre communal d'action sociale, les membres du conseil municipal et du CCAS, prient les aînés de la commune d'assister à un goûter musical le mercredi 16 décembre à 15 heures à la salle des fêtes de Pietranera. Les personnes souhaitant y participer doivent se faire connaître auprès de la mairie de Pietranera au 04 95 31 02 85.

**ABBZIA : TAROT Club d'Abbazia**

Comme cela s'est déroulé le dimanche 29 novembre, le club de Tarot du village reçoit parfois les joueurs de l'île pour un tournoi en quadrette organisé par le comité. Installé dans les locaux de l'association, derrière la mairie annexe, le Tarot Club ouvre ses portes aux amateurs tous les mardis à partir de 21 heures.

**MONACCIA D'AULLÈNE : Nouveaux horaires de la Poste**

Le maire de la commune de Monaccia d'Aullène vous informe des nouveaux horaires de la Poste qui font suite à la réorganisation du service. L'ouverture au public est prévue du lundi au samedi de 8 heures 30 à 11 heures 45.

**FRANCARDO : Conférence**

La deuxième partie de la conférence de José Tomasi sur l'histoire du mobilier, débutée le vendredi 27 novembre, sera donnée le vendredi 11 décembre à 18 heures 30, salle U Celu.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

« Achetez mieux, jetez moins »

La campagne de sensibilisation et de prévention des déchets est en marche avec **A Rinascita**

L'association A Rinascita CPIE Corte Centre Corse a été mandatée pour la campagne de sensibilisation et de prévention conduisant à la réduction des déchets par l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse, ce samedi 21 novembre, de 9h à 18h dans la galerie de votre magasin. Cette campagne intitulée « Achetez mieux, jetez moins » sensibilise et informe sur la problématique des déchets.



L'Hyper U de Folelli a adhéré à la campagne

Ces animations ont été présentées dans le cadre scolaire, au cours de plusieurs séances, adaptées aux différents niveaux, ayant trait à la problématique des déchets envisagée dans sa globalité (matière, consommation, tri, recyclage, valorisation). Le président **Antoine Feracci** mesure la plus-value de cette campagne : « Elle réside à la fois dans l'expérience acquise au cours de la participation à cette même campagne en 2008, la capacité d'**A Rinascita** à mobiliser et à former une équipe d'animation compétente et motivée pour la circonstance, grâce notamment au partenariat avec l'Université de **Corse** et les formations BAFa dispensées au sein de l'association, et la mise en place d'une animation à destination du jeune public. Et de détailler cette action de sensibilisation : « Le stand d'animation mis en place vise deux publics. En premier lieu les adultes auxquels deux chariots sont présentés, apparemment similaires mais non identiques, qui permettent de faire une comparaison flagrante avec tickets de caisse à l'appui : un chariot maxi déchets-maxi prix et un chariot mini déchets-mini prix. Exposés à la vue de tous les clients de la grande surface, ces caddies prouvent qu'avec une quantité identique on peut réduire à la fois le volume des déchets et son ticket de caisse. Autre public ciblé, les enfants, par le biais d'un atelier ludique, modulable en fonction de l'âge, composé des dessins réalisés par **Gérard Dominici**. Il a pour objet de provoquer une prise de conscience sur les énormes volumes d'emballages et apprend à distinguer les diverses familles de déchets. Avec l'espoir que les jeunes ainsi sensibilisés pourront influencer leurs parents. Au bout du compte, chacune des journées de cette campagne se veut centrée sur la transmission des bons réflexes et gestes à adopter, en mettant en évidence l'idée que l'effort de réduction des déchets dépend de la mobilisation de tous ».

Son objectif : rendre les consommateurs responsables et acteurs de leur consommation.

L'association «**A Rinascita di u Vechju Corti**» a été fondée en 1975 par **Antoine Feracci**, son actuel président. Il s'agit d'une association de type loi 1901, agréée au titre des associations de protection de l'environnement et labellisée **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Corte centre Corse** depuis juin 2007.

C'est pour répondre aux exigences de ce label national, que l'association s'est aujourd'hui engagée dans une démarche d'excellence avec pour objectif principal d'œuvrer pour un développement durable de son territoire et de ses habitants au moyen de ses différents secteurs d'activités liés à son pôle social et à son pôle environnement.

Forte de 34 années d'expérience dans l'animation éducative et socio-culturelle, l'association tend aujourd'hui à diversifier son acti-

tivité environnementale à travers de nouvelles missions dans le cadre de l'accompagnement des territoires, la médiation territoriale, la pédagogie de projet, le diagnostic territorial et la valorisation d'un tourisme durable.

D'autre part, **A Rinascita** assure la gestion et l'animation de sites naturels, comme le **parc aquatique de Moltifao**, ou encore en milieu scolaire, en accueil de loisirs à l'occasion d'événements (fête de la pêche et de l'eau, fête de la nature, mer en fête, fête de la science, fête du bois et de la forêt, etc.). Les activités de sensibilisation du public sur la problématique des déchets sont proposées depuis 2008 par son **Pôle d'Education à l'Environnement**. Elles s'adressent particulièrement aux établissements scolaires et au jeune public en général. A l'initiative de la **Communauté de Communes du Centre Corse**, un module d'animations pédagogiques et ludiques a été élaboré.

DES PROJETS D'AVENIR POUR LA CORSE

Le comité régional de programmation des aides de Corse (COREPA), présidé par Stéphane Bouillon, Préfet de Corse, et Ange Santini, Président du Conseil Exécutif de Corse, s'est réuni vendredi 27 novembre 2009 à l'Hôtel de Région. A cette occasion, plusieurs dossiers relevant des programmes européens, du contrat de projet, et du Plan Exceptionnel d'Investissement ont été examinés. Parmi eux le projet innovant Paglia Orba, la création d'une «Ecole de la 2^{ème} chance» à Bastia, la mise sécurité des CH d'Ajaccio et Bastia, ou encore la réhabilitation du site de Teghime, à Bastia. En voici la teneur.



Projet Paglia Orba : innovation autour du photovoltaïque

Porté par l'Université de Corse et le Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.), ce projet a fait l'objet d'une labellisation du pôle de compétitivité Capénergies. Prévu sur une période de 3 ans, il consiste à expérimenter, sur la plateforme R&D de Vignola, toutes les solutions possibles de stockage de l'électricité solaire produite par le photovoltaïque. Le stockage permet de résoudre le problème posé par les variations de la production de l'énergie en fonction du rayonnement solaire. Cette initiative doit permettre de développer des modèles, de quantifier et de proposer des architectures de systèmes adaptés.

Pour mener à bien les deux volets du projet (production et stockage de l'énergie solaire), les deux partenaires travailleront en étroite collaboration. L'Université étant chargée de la mise en oeuvre du micro-réseau électrique et des divers systèmes de stockage de l'énergie, le C.E.A. se chargeant, grâce à l'expérience acquise sur le site de l'INES au

Bourget du Lac, de sélectionner les outils de production et de stockage les plus pertinents.

Cette phase de démarrage, d'une durée de 20 mois (janvier 2010 à août 2011), fait l'objet d'un financement de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'Union européenne. Pour la seconde phase, les partenaires rechercheront d'autres financements, notamment auprès de l'ADEME.

Dispositif Académique pour la Réussite des Elèves (DARE)

En plus de l'activité traditionnelle de l'école, le GIPACOR (Groupement d'Intérêt Public de l'Académie de Corse) va mettre en oeuvre sur 3 ans, un dispositif ayant vocation à lutter contre les exclusions, renforcer l'égalité des chances et concourir à la lutte contre l'illettrisme. Il est destiné à la réussite des élèves en cours de « décrochage » ou déjà sortis du système éducatif, soit par des actions de soutien scolaire pour 510 jeunes de moins de 16 ans, qui sont encore soumis à l'obligation scolaire, soit par des actions d'insertion plus professionnelle pour 750 jeunes de plus de 16 ans.

Ecole de la deuxième chance (E2C) à Bastia

Les écoles de la deuxième chance ont pour objectif l'insertion professionnelle durable ou l'accès à un parcours qualifiant pour les jeunes de 18 à 25 ans révolus, et qui refusent catégoriquement les dispositifs de formation existants. Les stagiaires bénéficient du statut de stagiaire de la formation



professionnelle et sont rémunérés.

Après avoir constaté l'absence d'un dispositif de formation adapté à des jeunes de faible niveau de qualification, exclus chroniquement ou durablement du marché du travail, et qui ne disposent pas des compétences requises, l'agglomération bastiaise a décidé de créer une école de la deuxième chance.

En 2010, 60 jeunes seront accueillis, la structure sera alors membre associé du réseau E2C pour viser la labellisation en 2011 où elle accueillera 80 stagiaires par an. Au total, sur 3 ans, ce sont 220 jeunes qui accéderont aux parcours proposés dont 50% de femmes, pour 170 sorties positives attendues, dont 36% sur l'emploi durable.

Pour les Centres Hospitaliers

Des travaux de mise aux normes et de mise en sécurité ont été décidés pour les deux Centres Hospitaliers généraux d'Ajaccio et de Bastia en 2009. Ces travaux répondent à un besoin de moderniser les établissements afin d'apporter à la population une meilleure qualité des soins répondant aux nouvelles exigences de traçabilité et de sécurité sanitaire, ainsi que de meilleures conditions de travail pour les personnels. Ils permettront à la Corse de rattraper son retard en termes de niveau de qualité de l'offre sanitaire.

Réhabilitation du site de Teghime

Des études préliminaires menées en 2001 ont conduit à des travaux de réhabilitation du site de l'ancienne décharge d'ordures ménagères de Teghime par la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB), travaux comprenant le réaménagement du site ainsi que le traitement des charges polluantes. Un système de collecte des eaux pluviales et de ruissellement est prévu, ainsi que la création d'un bassin de stockage pour le traitement des lixiviats.

Des projets chiffrés

Voici les coûts totaux des projets examinés par le COREPA ce 27 novembre

- ▶ Paglia Orba : 1,54 M€, dont 1 M€ pour l'Université et 0,54 M€ pour le C.E.A.
- ▶ DARE : 1,6 M€, dont 1 M€ de l'Etat et 0,6 M€ de l'Union européenne.
- ▶ E2C : 1,63 M€ sur 3 ans, dont 0,75 M€ de fonds européens.
- ▶ Santé : L'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse ont ainsi programmé 4,6 M€ pour l'hôpital d'Ajaccio et 12,4 M€ pour l'hôpital de Bastia.
- ▶ Teghime: 4,5 M€, dont 3 M€ PEI (ADEME) et 1,5 M€ de la CAB

Camus au Panthéon ?

A propos de la lettre d'un célèbre philosophe au Président

Un de nos lecteurs, Gilbert Billon, après lecture de la lettre adressée par Michel Onfray à Nicolas Sarkozy au sujet d'un transfert éventuel des cendres d'Albert Camus au Panthéon, nous prie d'insérer dans nos colonnes, le texte suivant.

«J'ai lu dans *Le Monde* une lettre virulente et iconoclaste de Michel Onfray contre le Président de la République au sujet d'un transfert éventuel des cendres d'Albert Camus au Panthéon. Au demeurant, je ne serais moi-même pas favorable à l'accueil de ses cendres au Panthéon bien qu'il fût un grand écrivain et malgré son sens de l'humanisme (*La Peste*). Il y a encore de nombreux écrivains plus prolixes et sans doute tout autant humanistes : Troyat, Claudel, Bernanos, Aron, Georges Sand, Stendhal, H. de Balzac, Guy de Maupassant, et j'en oublie.

Monsieur Onfray reproche au Président son intérêt pour la mémoire d'Albert Camus alors que, par ses discours et son comportement, il ne serait pas dans cet esprit. Dans sa lettre, il dit – je cite – «qu'une reconnaissance venue de la Patrie honorerait la mémoire de ce boursier de l'Education Nationale susceptible de devenir modèle dans un monde désormais sans modèle». Pourtant oui, M. Onfray, il y a encore des modèles dans ce monde : Mère Térésa, sœur Emmanuelle, l'abbé Pierre, le père Ceyrac, ce jésuite qui a recueilli 25 000 orphelins en Inde, Mandela et tant d'autres... Mais vous ne voulez pas les connaître, ces modèles car vous avez trop à faire à attaquer le christianisme ou les humanistes tolérants qui cherchent la nature

de l'Homme, et ces modèles vous donnent des furoncles.

Plus avant dans cette lettre au Président (qui avait parlé de «...toutes les transmissions des valeurs dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal» avant d'ajouter que «l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé.»), M.O. répond : «C'est à La Princesse de Clèves que Camus doit d'être devenu Camus et non pas à la Bible.» Mais Mme de Lafayette, dans son roman, a fait ressortir l'analyse de la société du XVI^e siècle en deux mots, la beauté physique de M. de Nemours et l'argent qu'apportent ces deux références, tandis que La Bible a créé des Saints. A. Camus est Camus par ses valeurs intrinsèques de talent et d'humanité mais cela ne vient certainement pas du roman de Mme de Lafayette. M. Onfray indique que Camus était anti-américain et que le président Sarkozy apporte un présent hommage à l'Amérique, et donne plusieurs témoignages. Mais, M. Onfray, cette Amérique qui transpire de démocratie et de liberté est venue deux fois en Europe pour sauver justement nos libertés. Faut-il



rappeler qu'Elie Wiesel a été Nobel de la Paix et que le grand écrivain américain Steinbeck, dans *Les raisins de la colère*, a défendu le monde ouvrier avant certains de nos écrivains français ?

M. Onfray reproche au Président certaines paroles : «Quand il y a une grève en France, plus personne ne s'en aperçoit ; mais le devoir d'un Président c'est de sauver l'emploi. Sans travail il n'y a pas de gens heureux. Or, dans cette période de crise «la machine France» doit travailler à fond malgré les difficultés du moment, et tout le monde doit y mettre du sien.»

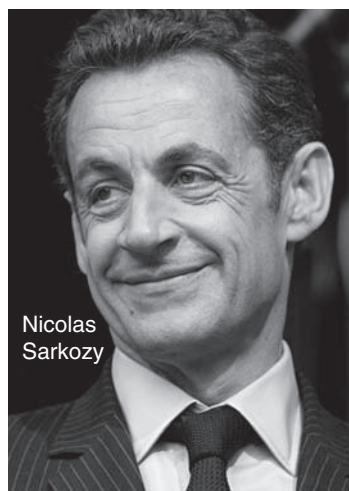
Quant au reste de la lettre, nous avons bien compris qu'en géopolitique les analyses de M. Onfray sont très superficielles, et, employant la même véhémence que celui-ci a employée dans sa lettre au Président, j'ose espérer pour lui qu'en philosophie il apporte plus de clairvoyance. Encore que j'en doute. »



Albert Camus



Michel Onfray



Nicolas Sarkozy

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous avez constamment le cœur en fête. Il est vrai qu'un rien suffit à vous faire voir la vie en rose. **Affaires** : Une réunion est déprogrammée à la dernière minute. Ce ne peut être que partie remise. **Santé** : Prenez donc un rendez-vous chez le dentiste.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 7. **Cœur** : Recherchez les moments de pure intimité. C'est là que vous devez discuter sincèrement avec votre partenaire. **Affaires** : Contrariétés en vue ces temps-ci. Il faudra être prêt à répondre à des demandes assez inattendues. **Santé** : Un peu trop de stress.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous avez vraiment le cœur léger. Une personne que vous appréciez beaucoup montre de l'intérêt à votre égard. **Affaires** : Certains problèmes de communication. Mettez vos idées clairement sur papier, cela ira déjà mieux. **Santé** : Vous vous sentez bien.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 1. **Cœur** : Vous devez accepter l'autre tel qu'il est. Sans cette condition, votre relation est vouée à l'échec. **Affaires** : Vous donnez toute votre énergie. Cela va finir par payer, vous touchez au but final de votre projet. **Santé** : besoin de relaxation.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 6. **Cœur** : L'équilibre de votre couple fait plaisir à voir. Votre entourage est fier de vous compter au nombre de ses relations. **Affaires** : Pas de placements financiers à risque ! Il faut gérer prudemment, en bon père de famille. **Santé** : Des dents sensibles.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vous vous posez des questions primordiales. Il serait bon de vous confier à un ami pour trouver des solutions. **Affaires** : Des changements d'horaires en perspective. Il faudra adapter votre rythme à ces nouvelles contraintes. **Santé** : La forme revient.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 5. **Cœur** : Une escapade à deux serait la bienvenue. Votre partenaire a besoin de se retrouver en solitaire avec vous. **Affaires** : Vérifiez vos résultats avant de les communiquer. Il serait dommage de donner de mauvaises informations. **Santé** : Équilibrée.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous manquez de confiance en vous. Cela vous est préjudiciable, puisque vous hésitez souvent à déclarer vos sentiments. **Affaires** : Le trac vous paralyse. Il faudra le surmonter pour faire vos preuves. **Santé** : Vous vous sentez las.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 5. **Cœur** : Un peu de neuf dans le domaine des sentiments. Une personne à laquelle vous n'aviez pas pensé entre dans votre vie. **Affaires** : Vous devriez prendre un peu de recul. Votre activité nuit à votre bien-être. **Santé** : Une grande fatigue.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

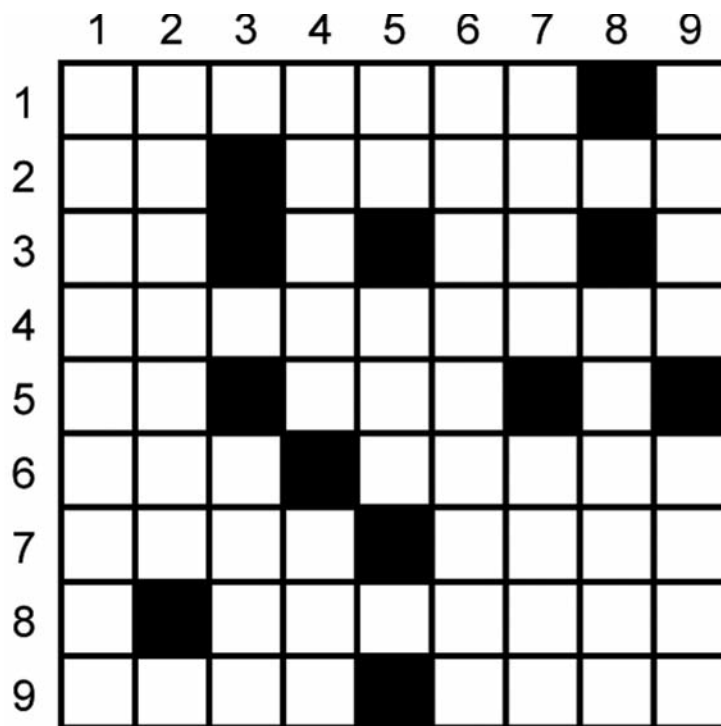
Chiffre : 0. **Cœur** : Vous aimeriez faire une surprise à votre partenaire. Pour cela, soyez attentif à ce qui se dit, vous trouverez sans problème. **Affaires** : Attention à la naïveté. Elle pourrait vous embarquer dans des problèmes sans fin. **Santé** : Tout va bien.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 7. **Cœur** : Vous faites preuve de beaucoup de tendresse à la maison. C'est très apprécié par vos proches et cela entretient un bon climat affectif. **Affaires** : Rien de bien particulier. Les affaires suivent un cours normal. **Santé** : Prudence dans vos déplacements.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 9. **Cœur** : Vous avez un grand besoin de stabilité. Ce n'est pas en allant à gauche et à droite que vous la trouverez. **Affaires** : Climat tendu dans votre service. Certains conflits auraient besoin de dialogue pour se régler. **Santé** : Evitez d'en faire de trop.

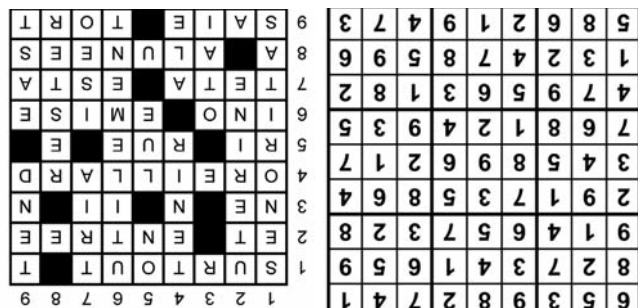
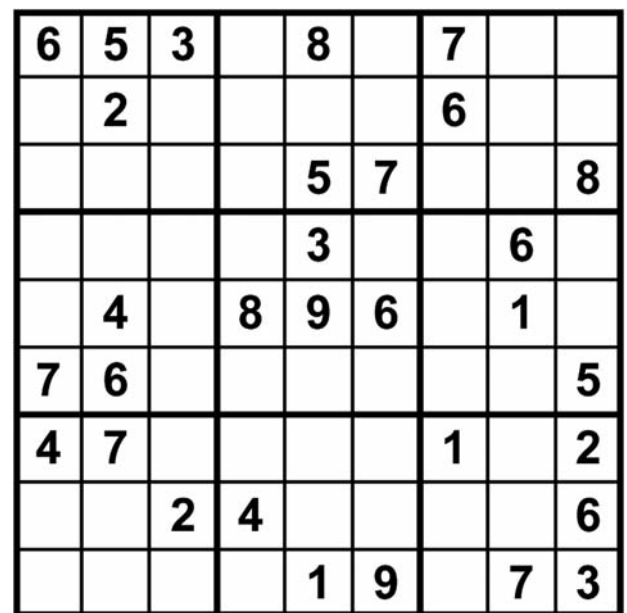


Horizontalement

1. Essentiellement.
2. Conjonction. – Porte.
3. Négation. – Deux romains.
4. Petite chauve-souris.
5. Pouffé. – Voie.
6. Fille d'Harmonie. – Lancée.
7. Prit le sein. – Alla en cour.
8. Imprégnées d'un sulfate double.
9. Petite brosse d'orfèvre. – Désagrément.

Verticalement

1. Petits cigares.
2. De la même mère.
3. Enlevai.
4. Etre attaché. – Blonde anglaise.
5. Impersonnel. – Parcourue.
6. De manière à servir.
7. Rangea. – Lac d'Italie.
8. Demeurer.
9. Etire. – Cardinal anglais.



04

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa - Route de la Mer
20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Suivant acte sous seing privé en date du 23 novembre 2009, enregistré au SIE Bastia le 27 novembre 2009, bord. n°2009/1269, case n°1, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : BROZZU

Forme : SARL

Siège : Immeuble Le Concorde II, Avenue de la Libération, 20600 Bastia

Capital : 1000 euros par apport en numéraire

Objet : L'acquisition et l'exploitation d'un salon de coiffure mixte

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Antony Brozzu, demeurant Chemin Chinchine, Lieu-dit A Teghja, 20600 Furiani

Immatriculation : Au RCS de Bastia

10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à AREGNO en date du 9/11/2009 enregistré à la Recette des Impôts de Bastia le 16/11/2009 Bordereau n° 2009/1227 case N°12 il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : S.A.R.L. MONTI BALAGNE

Capital Social : 7800,00 euros

Siège : 251 Route d'Areagno 20220 - AREGNO

Objet : Gestion d'appartements locatifs, gardiennage

Durée : 30 années

Gérance : Madame HANN MAGOT Karin, 251 route d'Areagno 20220 AREGNO

Immatriculation : Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis unique
La Gérance

58

L'OPUS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège : Cateraggio
20270 Aléria

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Aléria, du 1er novembre 2009, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 19 novembre 2009, bordereau 2009/1239, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : L'OPUS

Siège : Catéraggio, 20270 Aléria

Objet : Débit de boissons 4ème catégorie, restauration (petite restauration)

Durée de la société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 20.000 euros

Gérance : Monsieur Muraccioli Marc

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

67

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BORGIO du 1er/12/09 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

DENOMINATION SOCIALE : HG INVESTISSEMENT

SIEGE SOCIAL : BORGIO (20290), Route des Ecoles, Lieudit Zacaraccia

OBJET : - L'achat, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières, de tous titres ou actions nominatives ou au porteur, de toutes obligations, de toutes parts d'intérêts ou parts sociales, de tous droits sociaux, de tous fonds de commerce ou d'industrie,

- La prise de participation, majoritaire ou minoritaire, dans toute société commerciale ou civile, française ou étrangère,

- L'assistance administrative, financière, et plus généralement, toutes prestations de services nécessaires à la gestion des filiales ou autres entreprises, notamment, prestations de services informatiques, mise à disposition de personnel, service de direction administratives, financière, commerciales, marketing, publicité,

- Le conseil à toutes entreprises, la négociation, l'intermédiaire dans le cadre de rapprochement d'entreprises, la gestion des affaires d'autrui ;

- L'acquisition, la prise en location, la sous location, la gestion d'immeubles destinées à l'activité de la société et des sociétés avec lesquelles elle est liée.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la finalité de la société, son extension ou son développement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 340.000,00 euros composé uniquement d'apports en nature

APPORT EN NATURE :

PRESIDENT : M. Gérard HERNANDEZ, demeurant Route des Ecoles - Lieudit Zacaraccia, (20290) BORGIO,

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

TITULAIRE : Mme Sylvie PIERRE domiciliée à L'ILE ROUSSE (20220), Le Clos les Oliviers - Route de Calvi ;

SUPPLEANT : SA à directeur CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES dont le siège social est à CANNES (06400), 27 Bd Général Vautrin, RCS CANNES 697 121 408

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,
Le représentant légal,

30

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte SSP du 26.11.2009, de la Société par actions simplifiée "U SAGONE", ayant pour :

Objet : Création, acquisition exploitation et gestion de tout fonds de commerce de supermarché et notamment, d'un supermarché sis à Sagone (20118 - Coggia), route de Vico ; toutes opérations administratives, financières, commerciales, mobilières ou immobilières et toutes prestations de services destinées à faciliter la réalisation de l'objet social ainsi que toutes activités similaires, complémentaires ou connexes".

Siège : Sagone (20118), Coggia, Lieudit U Mintrastetu, Route de Vico

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 500 euros, divisé en 50 actions de 10 euros chacune

Président : Société SARL LINK, au capital de 90.000 euros, siège à Marseille (13011), 86, Chemin de Pluvence 499 672 756 RCS Marseille, représentée par Monsieur Cascio Eric, demeurant à Sagone (20118), Les Collines de Trio, Route de Vico

Commissaires aux comptes :

Titulaire : Monsieur Eyssautier Jean-Marc, demeurant à Marseille (13006), 25, rue Sylvabelle ; **Suppléant** : Société A & T AUDIT, SARL au capital de 7500 euros, siège à Toulon (83000), 2, rue Dumont d'Urville, 380 833 699 RCS Toulon

Cession d'actions : Toutes cessions d'actions est soumises à l'agrément de la société donné par décision collective des associés statuant à la majorité

RCS : Ajaccio

29

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte SSP du 26.11.2009, de la Société par actions simplifiée "S & E", ayant pour :

Objet : Prise, gestion, exploitation et suivi de toutes participations dans toutes entreprises et sociétés et toutes activités et prestations de services se rapportant à ces participations ; toutes prestations de services en faveur des entreprises dont la société possède des titres ainsi que des sociétés mères et/ou soeurs ; réalisation d'opérations commerciales, se rattachant à l'activité des filiales, participations, sociétés mères, et soeurs ; création, acquisition, exploitation et gestion de toute entreprise d'assistance et de conseil aux entreprises ainsi que d'animation desdites entreprises ; conseils et assistance dans le montage de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres ainsi que la réalisation pour son propre compte de ces mêmes opérations.

Siège : Sagone (20118), Lotissement Les Collines de Trio, Vico

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 1800 euros, divisé en 1800 actions de 1 euros chacune

Président : Monsieur Cascio Eric, demeurant à Sagone, (20118), Les Collines de Trio, Route de Vico

Cession d'actions : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable du Comité de Pilotage sauf cessions entre ascendants et descendants ou entre actionnaires, détenant des actions de même catégorie

RCS : Ajaccio

44

Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat
Résidence Paoli - 22, rue César Campinchi
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16.11.2009, enregistré à Bastia le 26.11.2009, bordereau 2009/1264, case n°13, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination : PERLE DE BEAUTE

Siège : Rés. de Funtanone, Bât. D, 20200 Ville de Pietrabugno

Capital : 600 euros

Objet : La société a pour objet : "Esthétique, cosmétique, soins conseils, vente de produits esthétiques, tous soins et produits dérivés". Pour réaliser cet objet la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, sans aucune exception, dès lors que, directement ou indirectement, ils contribuent ou peuvent contribuer, ils facilitent ou peuvent faciliter, la réalisation des activités ci-dessus définies ou ils permettent de sauvegarder les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaires.

Gérant : Mademoiselle Vannina Masi, demeurant à Rogliano, 20247

Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,

75

SCIDPA

Société Civile
Au capital de 100 euros
Siège : Rénagiolu de Muratello
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio, du 30 novembre 2009, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DPA

Forme : Société Civile

Siège : Rénagiolu de Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Objet : La société a pour objet : L'acquisition de terrains, l'acquisition de locaux, construction d'ensembles immobiliers, la vente en totalité ou par fraction des immeubles construits avant ou après leur achèvement, la location desdits immeubles et d'une façon générale toutes opérations mobilières, immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis à l'exclusion de toutes opérations susceptibles de faire perdre à la société son caractère civil.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 100 euros (cent euros)

Gérance : M. Paul de Pruno, demeurant Ldt Cipponu, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio

La gérance,



14

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organism acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant :

Direction Générale des Services Techniques

22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché :

Routes nationales de Haute-Corse - Entretien des dispositifs de sécurité

Type de marché de travaux :

Exécution

CPV - Objet principal :

34928100

Caractéristiques principales :

Il s'agit de travaux de réparations et d'entretien de glissières de sécurité le long des routes nationales de Haute-Corse (métal, mixte métal-bois, dispositifs de retenue béton et d'équipements divers).

Refus des variantes.

Délai d'exécution :

1 an à compter de l'ordre de service de démarrage

Date prévisionnelle de commencement des travaux :

1er mars 2010

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie :

chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'entretien de la CTC au Chapitre 938 - Article 61523.

Paieement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont fermes actualisables.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature :

français

Unité monétaire utilisée :

l'euro

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,

- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutées en propre ou en participation par le prestataire, et certifiées par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

- les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

- les certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour

laquelle elle se porte candidate ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation. Lorsqu'En application des dispositions de l'article 45 III di CMP le candidat - même constitué en groupement - demande que soient pris également en compte les capacités professionnelles techniques et financières d'autres opérateurs économiques tels que des sous-traitants - il justifie de leurs capacités et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché pour ce faire : il fournit pour chacun des opérateurs les mêmes documents et informations qui lui sont demandés, il produit un engagement écrit de chacun d'entre eux attestant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

- les certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.
- la liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix (60 %)

* Valeur technique (40 %) dont :

- 20 pour les moyens et personnels affectés au chantier,

- 10 pour l'organisation chantier et planning,

- 10 pour la technicité (analyse des ateliers, ordonnancement).

Type de procédure :

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres :

5 janvier 2010 à 16 h

Délai minimum de validité des offres :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication :

27 novembre 2009

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

Correspondant : Gérard LÉBOULLANGER

Subdivision Entretien - Route du cimetière - 20250 Corté

Tél. : 04-95-45-21-00 - Fax : 04-95-38-13-92

Courriel : gerard.leboulanger@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

Correspondant : Jean-François FERRANDI - 8 Bd Benoîte Danesi

20411 Bastia Cedex 9 - Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

Courriel : jean-francois.ferrandi@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Service des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Critères sociaux ou environnementaux :

Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2B-21

Libellé de la facture :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes de Haute-Corse - Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

o Travaux de construction

11

RECTIFICATIF

Réf annonce :

TUYAUTERIE

ISOLATION GENERALE

Parue le 30/10/2009 - Journal N° 6287

Annnonce originale :

«L'assemblée du 26/10/2009 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur, Melle Mélanie DE VIETRO, demeurant 62 route de la Marigarde LE JARDIN DES SENTEURS 06130 GRASSE, et fixé le siège de liquidation au 62 RTE DE LA MARIGARDE LE JARDIN DES SENTEURS 06130 GRASSE»

Annnonce rectifiée :

«L'assemblée du 26/10/2009 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur, Melle Mélanie DE VIETRO, demeurant 62 route de la Marigarde LE JARDIN DES SENTEURS 06130 GRASSE, et fixé le siège de liquidation au siège social de la société ZA DE CASAMOZZA 20290 LUCCIANA»

56

COMMUNE DE CORBARA

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1ère insertion,

Par arrêté du 1er décembre 2009, le Maire de CORBARA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.).

A cet effet, Monsieur LORENZI Bernard, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif par ordonnance du 30 novembre 2009.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 22 décembre 2009 au 22 janvier 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :

- 22 décembre 2009 de 09h00 à 12h00 ;

- 29 décembre 2009 de 13h30 à 16h30 ;

- 5 janvier 2010 de 09h00 à 12h00 ;

- 22 janvier 2010 de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels des locaux, sur lequel chacun pourra y consigner ses observations.

Le public peut également adresser ses observations écrites par lettre adressée en Mairie au commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête ou les lui exposer pendant ses heures de permanence en Mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire, Paul LIONS

36

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa - Route de la Mer
20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11
Fax : 04 95 59 82 71

Par une AGE en date du 18 novembre 2009, les associés de la SARL M.P.G.S.F au capital de 5910 euros, dont le siège social est sis Hôtel Mondoloni, 20146 Sotta, immatriculée au RCS Ajaccio, sous le n° B 440 358 547, ont décidé de sa dissolution anticipée à compter du 30 septembre 2009 et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux dispositions statutaires et aux articles L.237-2 à L.237-13 du Code de Commerce.

Monsieur Frédéric Mondoloni, a été nommé en qualité de liquidateur, demeurant Hôtel Mondoloni, 20146 Sotta, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation a été fixé à Hôtel Mondoloni, 20146 Sotta. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

43

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

**AVIS DE CESSION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 17/11/2009 à Bastia, enregistré à la recette des impôts, pôle d'enregistrement de Bastia le 27/11/2009, bordereau n°2009/1269, case n°6.

La Société AU PLAT D'OR, SARL au capital de 7623,00 euros, dont le siège social est, 1, Place Paoli, 20250 Corte, immatriculée au RCS de Bastia, sous le numéro 380 565 614, représentée par tous ses associés.

A cédé : CAFE DE LA PLACE, SARL, au capital de 7800,00 euros, dont le siège social est, 1, Place Paoli, 20250 Corte, immatriculée au RCS de Bastia, sous le numéro 443 332 127, représentée par tous ses associés.

Un fonds de commerce de restauration, sis et exploité, 1, Place Paoli, moyennant le prix de 200.000,00 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 15/11/2009.

Les formalités de la cession seront déposées au RCS de Bastia.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au Cabinet de Maître Albert Pellegrini, Avocat, Port de Plaisance de Toga, Bât. A2, 20200 Bastia

Pour avis,

76

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société dénommée "SCI VALKYRIE", Société Civile dont les statuts ont été régularisés suivant acte sous seing privé le 24 novembre 2009 à Bastia, enregistré à Bastia le 25 novembre 2009, Bordereau n°2009/1261, case n°3 et dont les caractéristiques suivent :

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : Mille euros (1000,00 euros)

Siège : Commune de Zonza (Corse du Sud), Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Lieu-dit Cavu, chez Monsieur Dan Petersen.

Objet : La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans

Apports : Numéraire : 1000,00 euros

Gérant : Monsieur Dan Sigvald Petersen, footballeur professionnel, demeurant à Bastia (Haute-Corse), 23, Boulevard Paoli, né à Odense (Danemark), le 6 mai 1972 nommé pour une durée illimitée

Exercice social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour unique avis, Signée, Le Gérant.

05

SUSINI FRERES LOCATION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : Francardo
20236 Omessa (Haute-Corse)
443 563 721 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2009, il résulte que :

- Le siège social (et le principal établissement) a été transféré à compter du 01/10/2009 de Omessa (Haute-Corse), Francardo, à Corbara (20256 Haute-Corse), Col de Fogata, Résidence l'Olivella.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Francardo, 20236 Omessa (Haute-Corse)

* **Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Corbara (20256 Haute-Corse), Col de Fogata, Résidence l'Olivella
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24 novembre 2009 a été constituée la Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination : U CANAGHJOLU

Capital : 500 euros (apport en numéraire)

Siège social : Piane Del Bore - Hameau de Macinaggio - 20247 ROGLIANO

Objet : VENTE D'ALIMENTATION ANIMALE

Gérance : GIORGETTI Jacques Piane Del Bore - Hameau de Macinaggio - 20247 ROGLIANO

Durée : 99 ans

Cession de parts : Clause d'agrément des cessionnaires de parts.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

02

Société d'Audit et d'Expertise**Comptable (S.A.E.C)**

Société par actions simplifiée

Au capital de 250.000 euros

Siège : 10, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : B 332 086 800

L'assemblée générale en date du 30 juin 2009, a mis fin aux fonctions de Monsieur Paul Benielli, commissaire aux comptes suppléant arrivés en fin de mandat et nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Philippe Pascot, domicilié, 2, Avenue du 1er mai, 91120 Palaiseau, pour une période de six exercices soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

La durée des fonctions du Commissaire aux Comptes expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes du dernier de ces exercices sauf renouvellement.

01

SCP MAMELLI

Saint-Florent 20217
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina Mamelli, notaire associé à Saint-Florent, du 16 novembre 2009, enregistré à SIE, pôle enregistrement de Bastia, le 26 novembre 2009, bordereau n°2009/1265, case n°1.

La Société dénommée "SARL ELITE FITNESS", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.879,00 euros, dont le siège social est à Bastia Haute-Corse (20200), Boulevard du Fango, Immeuble Le Forum, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 419 664 503.

A cédé à : La Société dénommée "SOCIETE FRANCK ALBERTINI", Société à Responsabilité Limitée au capital de 2000,00 euros, dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse) (20200), Boulevard du Fango, Immeuble Le Forum, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 515 126 290.

Le fonds de commerce de salle de gymnastique, musculation, sauna, vente d'articles de sports et produits diététiques exploités à Bastia, 20200, Boulevard du Fango, Immeuble Le Forum, connu sous le nom de "ELITE FITNESS".

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er octobre 2009.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de Cent soixante dix mille euros (170.000,00 euros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales, en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, le notaire.

31

**APPORT DE FONDS
DE COMMERCE
FIN DE LOCATION GERANCE**

Dans le cadre des augmentations du capital social décidées et réalisées par l'assemblée des associés de la Société de Distribution Sagonaise - SODIS, alors SARL au capital de 100.000 euros, siège social : Lieu-dit U Mintrastetu, Route de Vico, 20160 Vico, 400 836 870 RCS Ajaccio (devenue depuis lors la SAS SAGONE DISTRIBUTION), en date du 30 avril 2007, la Société SAGONE CAMPING CARAVANING U MINTRASTETU, alors, SARL au capital de 270.000 euros, siège à Vico (20160), Route de Vico, U Mintrastetu, 325 940 856 RCS Ajaccio (devenue depuis lors la SAS SAGONE RESORT), a fait apport à compter du même jour d'un fonds de commerce de "négoce de produits alimentaires, supermarché" sis et exploité à Vico (20160), Lieu-dit U Mintrastetu, Route de Vico, évalué à 231.000 euros, et rémunéré par l'attribution de 308 parts sociales de 100 euros, de nominal avec prime d'émission de 650 euros par part. Du fait de cet apport, la location-gérance consentie par l'apporteuse à la Société SODIS, suivant acte SSP du 20 mars 1995, enregistré à Ajaccio, RD le 28 mars 1995, F° 64, B° 125/2, a pris fin le 30 avril 2007.

33

**Marie-Madeleine
AUDISIO-ORNANO**

Avocat
32, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

AJACCIO AUTOMOBILES

Société Anonyme
Au capital de sept cent cinquante mille (750.000 euros)
Siège : Vignetta Campo dell'Oro - 20000 Ajaccio
RCS : B 323 208 074
Siret : 323 208 074 00019

**AVIS DE NOMINATION D'UN
NOUVEL ADMINISTRATEUR**

Du procès-verbal de délibérations de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2009, il résulte que les actionnaires ont pris acte de la décision à compter du même jour de Monsieur François Istria de ne pas demander le renouvellement de ses fonctions d'administrateur qui venait à expiration lors de ladite assemblée générale ordinaire des actionnaires et ont nommé Mme Liliane Istria, demeurant à Porticcio, Le Clos de Porticcio, 20166, en qualité d'administrateur à compter du 30 juin 2009.

Pour avis,

Le Président du Conseil d'Administration,
Jean-Marc Istria

40

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto Vecchio du 27/11/2009, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : CHARPENTE MARGAROLI CONCEPT

Siège : C.M.C.

Siège social : Lieu dit Ferruccio, A Vadina 20137 PORTO VECCHIO

Objet social : Pose et fabrication de charpente et structure bois, maisons à ossature bois

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1500 euros

Gérance : Madame Ghislaine, Nicole VERROT (épouse MARGAROLI), demeurant Lieu dit Ferruccio, A Vadina 20137 PORTO VECCHIO

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

88

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Afa du 10/11/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : RESIDENCE DU GOZZI,

Siège social : Lieu dit Radica 20167 AFA,

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1000 euros,

Gérance : Madame Dominique, Renée JEANNOT (épouse FAGGIANELLI), demeurant Lieu dit Radica 20167 AFA,

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



CESSION DE DROIT AU BAIL

Suivant acte SSP en date à Bastia du 25.11.2009, l'EURL ADN MICRO, EURL au capital de 4000,00 euros, dont le siège social est Lieu-dit Abelloni, RN 193, Casamozza, 20290 Lucciana, immatriculée au RCS de Bastia, sous le n° 488 685 983.

A vendu à : Mlle Tosi Jessica Louise, demeurant et domiciliée 170, Lotissement La Maraninca, 20290 Lucciana. Un fonds de commerce de "vente et dépannage de matériel informatique et nouvelles technologies", sis et exploité Lieu-dit Abelloni, RN 193, Casamozza, 20290 Lucciana.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 10.000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 27 novembre 2009.

Les oppositions éventuelles seront reçues à 31, Lotissement Les Hespérides, 20215 Vescovato.

Pour insertion,

SCI CEMA

Par acte sous seing privé du 13.11.2009, il a été constituée la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI CEMA

Siège : Algajola (HC), Place du Château, IO

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce de Bastia

Objet : Acquisition de tous biens, son administration, sa mise en valeur

Capital : 1000 euros, en numéraire

Gérant : Allegrini Jean-Louis, 10, Place du Château, Algajola

Clause d'agrément pour cession de parts : Accord des associés (majorité)

Pour avis,

LE CLUB

Société Civile Immobilière
Au capital de 3.718.000 francs
Siège : Grosseto Prugna - 20166 Porticcio
390 478 071 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 26 novembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de proroger de 99 années la durée de la société, soit jusqu'au 27 avril 2112, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts ;

- de convertir le capital social en euros, soit un capital de 566.805,45 euros, et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.

La modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Suivant l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2009, suite à la démission de Monsieur Michel Ferrari de ses fonctions de gérant il a été décidé de nommer gérant à compter du même jour Monsieur Nicolas Ferrari, demeurant, Lieu-dit Ortale, 20220 Monticello, pour une durée illimitée.

SODECA

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.524.490 euros
Siège : Centre Commercial La Rocade
20600 Furiani
319 345 609 RCS Bastia

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 novembre 2008, Monsieur Noël Devichi, a été nommé Directeur Général de la Société SODECA, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2009.

Pour avis, Le Président.



CONSEIL GENERAL

AVIS D'ATTRIBUTION**119 de 2009**

1 - Collectivité territoriale contractante :
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Rond Point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9 - Tél. 04.95.55.55.55

2 - Objet du marché :

Travaux routiers : "Aménagement d'une section de la route départementale 63 du PK 17.760 au PK. 18.750"

Nomenclature : CPV 45233140-2

Marché non couvert par l'AMP

3 - Procédure :

Appel d'offres ouvert passé selon les articles 33, 52, 53, 57 à 59 et 77 du CMP

Critères retenus pour le jugement des offres :

- 1 - Prix (50 %)
- 2 - Délai d'exécution : (30%)
- 3 - Valeur technique (20 %)

4 - Attribution du marché :

Titulaire : TPG 2B/SARL SUSINI (Ile-Rousse)

Date d'attribution : 16/11/2009

Montant du marché TTC : Tranche ferme : 225.514 euros TTC

Tranche conditionnelle : 45.777,96 euros TTC

5 - Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier

- Numéro de l'AAPC initial : 17/2009

- L'Appel d'offres initial a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », au Moniteur, au Joue et au BOAMP

- **Nombre d'offres reçues :** 4

- **Estimation de l'administration :** 300.000 euros TTC

- **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex

Tél. 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

(Délai de recours : deux mois).

- **Date d'envoi du présent avis :** 25 novembre 2009.

Le Président,

Pour le Président du Conseil Général

et par délégation

Le Directeur Général des Services

Thierry GAMBA-MARTINI

COMMUNE DE CORBARA**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

1ère insertion,

Par arrêté du 1er décembre 2009, le Maire de CORBARA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.).

A cet effet, Monsieur LORENZI Bernard, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif par ordonnance du 30 novembre 2009.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 22 décembre 2009 au 22 janvier 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :

- 22 décembre 2009 de 09h00 à 12h00 ;
- 29 décembre 2009 de 13h30 à 16h30 ;
- 5 janvier 2010 de 09h00 à 12h00 ;
- 22 janvier 2010 de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels des locaux, sur lequel chacun pourra y consigner ses observations.

Le public peut également adresser ses observations écrites par lettre adressée en Mairie au commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête ou les lui exposer pendant ses heures de permanence en Mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire,

Paul LIONS

CITE SCOLAIRE DU FIUMORBO

ZI de Migliacciario
BP 48 - 20243 Prunelli di Fiumorbo
Tél : 04 95 56 05 18 - Fax : 04 95 56 54 40

AVIS AUX FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES

Les avis de marchés publics pour l'année 2010 seront mis à l'affichage devant les portails d'entrée de la cité scolaire.

Le Proviseur,

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 23 novembre 2009, les associés de la société SITRA, société à responsabilité limitée au capital de 7500 euros dont le siège est situé ZI de baléone, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 501 522 684, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation.

Monsieur Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social ci-dessus désigné, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A) Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 24 novembre 2009, les associés de la société NIVELCO, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège est situé ZI de baléone, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 492 250 543, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation.

Monsieur Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social ci-dessus désigné, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A) Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 24 novembre 2009, les associés de la société TP TRANS, société à responsabilité limitée au capital de 7500 euros dont le siège est situé ZI de baléone, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 501 522 635, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation.

Monsieur Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social ci-dessus désigné, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A) Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

ALBA NOVA 1

SAS au capital de 40000 Euros
Siège social : C/ SOLAR EUROMED
66 Avenue Général de Gaulle
21110 Genlis.
513618629 R.C.S. DIJON

L'assemblée générale du 20/07/2009 a décidé de transférer le siège social de la société au :

Domaine de Pinia, 20240 Ghisonaccia, à compter du 13/07/2009
Président : Solar Euromed SAS demeurant 66 Avenue Général de Gaulle, 21110 Genlis
Radiation au RCS de DIJON et réimmatriculation au RCS de BASTIA

PINIA BOIS ENERGIE

SAS au capital de 40000 Euros
Siège social : C/ SOLAR EUROMED
66 Avenue Général de Gaulle - 21110 Genlis.
513616375 R.C.S. DIJON

L'assemblée générale du 20/07/2009 a décidé de transférer le siège social de la société au :

Domaine de Pinia, 20240 Ghisonaccia, à compter du 10/07/2009
Président : Solar Euromed SAS demeurant 66 Avenue Général de Gaulle, 21110 Genlis
Radiation au RCS de DIJON et réimmatriculation au RCS de BASTIA

PINIA AGRO SECHAGE

SAS au capital de 40000 Euros
Siège social : C/ SOLAR EUROMED
66 Avenue Général de Gaulle - 21110 Genlis.
513650739 R.C.S. DIJON

L'assemblée générale du 20/07/2009 a décidé de transférer le siège social de la société au :

Domaine de Pinia, 20240 Ghisonaccia, à compter du 10/07/2009
Président : Solar Euromed SAS demeurant 66 Avenue Général de Gaulle, 21110 Genlis
Radiation au RCS de DIJON et réimmatriculation au RCS de BASTIA

ALBA NOVA 2

SAS au capital de 40000 Euros
Siège social : C/ SOLAR EUROMED
66 Avenue Général de Gaulle - 21110 Genlis.
513651216 R.C.S. DIJON

L'assemblée générale du 20/07/2009 a décidé de transférer le siège social de la société au :

Domaine de Pinia, 20240 Ghisonaccia, à compter du 10/07/2009
Président : Solar Euromed SAS demeurant 66 Avenue Général de Gaulle, 21110 Genlis
Radiation au RCS de DIJON et réimmatriculation au RCS de BASTIA

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès verbal du 27 novembre 2009, la société ROCCA SAS, associée unique de la société JULES POMPEANI TRANSPORTS SARL, société à responsabilité limitée au capital de 22.867,35 euros dont le siège est situé à Alata, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 345 258 685, a décidé la dissolution anticipée de la Société JULES POMPEANI TRANSPORTS SARL à compter du même jour, non suivie de liquidation, conformément à l'article 1844-5 du Code civil.

Le dépôt des actes et pièces nécessaires sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A)
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La gérance.

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

COMMUNE D'OLIVESE
20140 OLIVESE
Tel : 04.95.27.90.42
Fax : 04.95.27.92.42
courriel : mairie-oliveuse@orange.fr

Personne responsable du marché : M LE MAIRE

Type de procédure : Marché selon la procédure adaptée, sans formalités préalables en l'application des dispositions des articles 28 et 40 II du Code des marchés publics.

Objet du marché : Confortement du talus et réfection de la chaussée du chemin du réservoir

- Confortement du talus par une paroi clouée,
- Réfection de la chaussée et des réseaux AEP, électricité et FT

Classification CPV :

Type de marché de travaux : exécution

Lieu d'exécution : CHEMIN DU RESERVOIR, COMMUNE D'OLIVESE (20)

Caractéristiques principales :*** Lot n° 1 :**

Type :	CONFORTEMENT DU TALUS
Longueur :	PAROI CLOUE
Hauteur maximale :	45 m
Clouage :	10 A 12 m
Voile projeté :	Clous de longueurs comprise entre 3 et 9 m
	Épaisseur 15 et 20 cm

*** Lot n° 2 :**

Linéaire totale :	RESEAUX CHAUSSEE
Réseaux :	100 m
Structure de roulement :	EP, AEP Electricité
	Béton bitumineux

Prestations divisées en lots : OUI

Possibilités de présenter une offre pour un lot, plusieurs lots, l'ensemble des lots.

Nombre et consistance des lots : Marché de travaux répartis en 2 lots décrits ci après.

Nota : concernant les variantes :

Les offres devront être rédigées en langue française ainsi que les documents de prestations associés.

Durée du marché ou délais d'exécution : Lot n°1 et Lot n°2 à déterminer par l'entrepreneur.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Janvier 2010

Conditions de participations :

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43, 44, 45,46, et 52 du CMP) : voir le règlement de consultation

Critères de sélection des candidatures : les critères sont fixés dans le règlement de la consultation

Situation juridique - références requises : cf règlement de la consultation

Capacité économique et financière - référence requises : cf règlement de consultation

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

cf règlement de la consultation

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation)

Date limite de réception des offres : Le jeudi 24 décembre 2009

Délai minimum de validité des offres : 120 jours (cent vingt) à compter de la date de remise des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 1er décembre 2009

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

D'ordre Administratif :

COMMUNE D'OLIVESE
Mairie
20140 OLIVESE
Tél : 04.95.27.90.42
Fax : 04.95.27.92.42
courriel : mairie-oliveuse@orange.fr

D'ordre Technique :

GEOCONCEPT CONSULTANTS
Place Joseph Paganon
38190 LAVAL
Tel : 04.76.04.98.85
Fax : 04.76.04.93.80
courriel : geoconcept-consultants@orange.fr

Adresse ou les candidatures et/ou les offres doivent être envoyées :

Commune d'OLIVESE
MAIRIE
20140 OLIVESE

Renseignements relatifs aux lots :

Lot n°1 - description succincte : Construction d'une paroi cloutée d'une hauteur maximale de 12 m pour un linéaire total de 45 m. Renforcement par 2 à 7 files de clous de diamètre 25 mm de longueur 3 à 9 mètres (linéaire total 533 m). Voile en béton projeté teinté dans la masse d'épaisseur 15 à 20 cm (surface totale 310 m²) et drainage subhorizontal (linéaire total 40 ml)

Lot n°2 - Description succincte : béton bitumineux 80t, AEP 90MM gaine Telecom 40 ml, fourreaux PE pour électricité (100ML), canalisations CR8 diamètre 315 et 415 mm, muret BA regards et raccordements.

Le MAIRE
R.L POMI

SARL SOCIETE D'EXPLOITATION DU CABINET IMMOBILIER CARETTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 33.539 euros
Siège : 1, rue de l'Assomption
20000 Ajaccio
RCS : B 324 488 865

Le 30 novembre 2009 Monsieur Pierre Paul Carette associé unique de la SARL SOCIETE D'EXPLOITATION DU CABINET IMMOBILIER CARETTE, a décidé la dissolution anticipée de cette société, à compter du 30 novembre 2009, avec poursuite de l'activité de location pendant la période de liquidation.

Il a nommé aux fonctions de liquidateur Monsieur Pierre Paul Carette en lui conférant les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux exclusivement réservés par la Loi à la collectivité des associés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la SARL SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CABINET IMMOBILIER CARETTE.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Par accord amiable entre les parties, il a été mis fin à compter du 31 octobre 2009 au contrat de location-gérance qui avait été consentie suivant acte sous seing privé en date du 1er mars 2006 à Porto, par Mme Fieschi Angèle, née le 23 novembre 1929 à Ota, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro A 045 914 504 et domiciliée Lieu-dit Porto, 20150 Ota, à Mme Antonini Marie, née le 29 août 1954 à Ota, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro A 452 964 083 et domiciliée Lieu-dit Porto, 20150, et portant sur un fonds de commerce d'hôtellerie à l'enseigne "LE GOLFE", située à Porto, 20150 Ota.

Pour avis,

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce à l'enseigne "IMPRESSIONS", de ventes d'images décalcomanies, bijoux fantaisies, objets de décoration, sis 9, rue Clémenceau, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia, sous le numéro 326 524 436, consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 12 mai 2009 par :

Monsieur François Escobar, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 326 524 436.

A : Mademoiselle Adélié Domine Wallely, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 513 606 657.

A pris fin d'un commun accord à la date du 30 septembre 2009.

Pour avis,

EURL HOYON MARINE

EURL au capital de 3000 euros
Siège : Route de Santa Réparata
20220 Santa Réparata
482 544 996 RCS Bastia

L'AGE du 26/11/2009 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient : Bâtiment - neuf et rénovation et l'enseigne qui devient DECORBAT. Modification au RCS de Bastia

Notre Site Internet :
www.corse-information.info



AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse,
direction Générale des Services Techniques
Direction des Routes de Corse du Sud 22 cours Grandval
B.P. 215,

Contact : valérie ETTORI, à l'attention de direction Générale des Services Techniques
F-20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. 04 95 51 66 85. Fax 04 95 51 66 27.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Collectivité Territoriale de Corse
direction Générale des Services Techniques
Direction des Routes de Corse du Sud,
22 cours Grandval B.P. 215,

Contact : valérie ETTORI, F-20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. 04 95 51 66 85.

E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr.
Fax 04 95 51 66 27. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse,
direction Générale des Services Techniques
Direction des Routes de Corse du Sud,
22 cours Grandval B.P. 215,

Contact : valérie ETTORI, F-20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. 04 95 51 66 85.

E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr.
Fax 04 95 51 66 27

URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval B.P. 215,
à l'attention de service du courrier,
F-20187 Ajaccio Cedex 1
URL : <http://www.corse.fr>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

assistance aux formalités d'acquisitions foncières sur les Routes Nationales de Corse
- lot 1 : Corse du Sud - lot 2 : Haute Corse.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°12.

Lieu principal de prestation : routes nationales de Corse.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats : Il s'agit de prestations d'assistance aux formalités d'acquisition foncières sur les rn de Corse :

- lot 1 : Corse du Sud

- lot 2 : Haute Corse.

II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

79418000.

II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.7) Division en lots : Oui.

II.1.8) Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

Durée du marché : 1 an renouvelable par reconduction expresse 3 fois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Date prévisionnelle de début des prestations : 01/04/2010.

INFORMATIONS SUR LES LOTS

LOT n°1

INTITULÉ : assistance aux formalités d'acquisitions foncières sur les RN de Corse du Sud

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Ce lot concerne principalement des missions de recherche de propriétaires, d'assistance technique à l'administration en matière foncière.

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 79418000.

LOT n°2

INTITULÉ : assistance aux formalités d'acquisitions foncières sur les RN de Haute Corse

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Ce lot concerne principalement des missions de recherche de propriétaires, d'assistance technique à l'administration en matière foncière.

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 79418000.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Il est demandé la constitution d'une caution personnelle et solidaire équivalent à 5% du montant du marché TVA comprise, dans les conditions prévues à l'article 102 du CMP.

La caution est libérée un mois plus tard après expiration du délai de garantie dans les conditions prévues à l'article 103 du CMP.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

financement sur les crédits de la CTC sur le chapitre 908, article 2315 et sur le chapitre 938, article 6226.

Paiement par virement conformément à l'article 86 et suivants du cmp.

Les modalités d'une avance (article 87 du cmp) sont fixées dans le ccap.

Les délais de mandatement des acomptes et du solde sont fixées à 40 jours.

Les prix sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

entreprise générale ou entrepreneurs groupés solidaires.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

les candidatures non admises sont les candidatures qui ne sont pas recevables en application des 43 et 44 du code des marchés publics.

- pour le candidat : Une lettre de candidature (modèle DC 4, mise à jour Avril 2007) disponible gratuitement sur le site internet :

<http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/DC 4.rtf>

- pour le candidat ainsi que ses éventuels co-traitants et sous-traitants :

La déclaration du candidat : La déclaration du candidat : (modèle Dc5 disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics :)

- si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC 7).

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

III.2.2) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- justificatif de profession d'expert agricole et foncier agréé auprès des tribunaux.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCEDURE

Ouverte.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique décomposée comme suit: organisation des missions 30 ;

moyens et équipe d'études 30. Pondération : 60.

2. prix. Pondération : 40.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

09-DR2A-13.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

25 janvier 2010 - 16:00.

IV.3.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.

IV.3.5) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) PROCEDURES DE RECOURS

VI.1.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

F-20407 Bastia.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de règlement à l'amiable des litiges, bd. Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

VI.1.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : possibilité d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans une délai de deux mois suivant notification de la décision.

Possibilité d'un référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (article L.555.1 du Code de Justice Administrative.

VI.1.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Ctc Service juridique

22 cours Grandval Bp215

20187 Ajaccio.

VI.2) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 30 novembre 2009.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DR2A-13

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

D.G.S.T. Direction des Routes de Corse du Sud

22 cours Grandval BP 215

F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Classification des produits :

o Services fournis principalement aux entreprises

DECouvrez LE NOUVEAU SITE INTERNET DE L'A.J.BASTIA

- Cliquez : <http://ajb.athle.org>



CONSEIL GENERAL

AVIS D'ATTRIBUTION

112 à 118 de 2009

1 - Collectivité territoriale contractante :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Rond Point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9 - Tél. 04.95.55.55.55

2 - Objet du marché :

Travaux : "Travaux de réparation de la voirie départementale - Lots 1, 2, 3, 4, 6, 7
Nomenclature : CPV 45233140/45233142

Marché non couvert par l'AMP

3 - Procédure :

Appel d'offres ouvert passé selon les articles 10, 33, 52, 53 et 57 à 59 du CMP

Critères retenus pour le jugement des offres :

- 1 - Prix (50 %)
- 2 - Délai d'exécution : (30%)
- 3 - Valeur technique (20 %)

4 - Attribution du marché :

N° Marché	Lots et objets	Titulaires	Date d'attribution du marché	Montant du marché
112/2009	Lots n°1 : Cantons de Belgodère, Calenzana, Calvi, Ile-Rousse	SARL SUSINI (20236 Omessa)	10/11/2009	575.462,00 euros HT 621.498,96 euros TTC
113/2009	Lot n°2 : Cantons de Capo Bianco, Conca d'oro, Haut Nebbio, Sagro di Santa Giulia & San Martino di Lota	Groupement ADIBAT/STP SIMONPIERI/GMS/SOCATP (20213 Sorbo Ocagnano)	19/11/2009	798.220,00 euros HT 862.077,60 euros TTC
114/2009	Lot n°3 : Cantons d'Alto di Casaconi, Bastia & Borgo	Groupement ADIBAT/STP SIMONPIERI/SOCATP (20213 Sorbo Ocagnano)	19/11/2009	540.577,50 euros HT 583.823,70 euros TTC
115/2009	Lot n°4 : Cantons de Ghisoni, Moïta-Verde, Prunelli di Fiumorbo & Vezzani	SARL VALESINI BTP (20230 Talasani)	19/11/2009	1.342.442,00 euros HT 1.449.837,36 euros TTC
17/2009	Lot n°6 : Cantons d'Orezza-Alesani, Fium'Alto d'Ampugnani & Campoloro-Moriani	Groupement ADIBAT/SOCATP/GMS (20213 Sorbo Ocagnano)	19/11/2009	396.473,04 euros HT 428.190,88 euros TTC
118/2009	Lot n°7 : Canton de Vesco-vato	Groupement ADIBAT/SOCATP (20213 Sorbo Ocagnano)	19/11/2009	404.745,50 euros HT 437.125,14 euros TTC

5 - Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier

- Numéro de l'AAPC initial : 15/2009

- L'appel d'offres a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », au Moniteur, au Joue et au BOAMP

- **Nombre d'offres reçues :** Lot 1 : 4 - Lot 2 : 3 - Lot 3 : 3 - Lot 4 : 3 - Lot 6 : 4 - Lot 7 : 3

- **Estimation de l'administration :** Lot 1 : 910.000 euros TTC - Lot 2 : 927.000 euros TTC - Lot 3 : 605.000 euros TTC - Lot 4 : 1.475.000 euros TTC - Lot 6 : 495.000 euros TTC - Lot 7 : 440.000 euros TTC

- **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex

Tél. 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

(Délai de recours : deux mois).

- **Date d'envoi du présent avis :** 25 novembre 2009.

Le Président,
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Général des Services
Thierry GAMBIA-MARTINI

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 23 novembre 2009, les associés de la société GTC, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège est situé ZI de baléone, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 484 489 786, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation.

Monsieur Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, à Ajaccio (2A), a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social ci-dessus désigné, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A) Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 23 novembre 2009, les associés de la société ICTP, société à responsabilité limitée au capital de 7500 euros dont le siège est situé ZI de baléone, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 501 173 595, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation.

Monsieur Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social ci-dessus désigné, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A) Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 23 novembre 2009, les associés de la société MATECO, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège est situé ZI de baléone, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 492 368 170, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation.

Monsieur Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social ci-dessus désigné, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A) Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

SUD RIVER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7700 euros
Siège : Parking SUPER U
20240 Ghisonaccia
453 172 777 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 17 novembre 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Richard Colombani, et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Julien Colombani, demeurant, Route de Ghisoni, Villa Clementine, 20240 Ghisonaccia, pour une durée indéterminée.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Julien Colombani, a été substitué à celui de Monsieur Pierre Richard Colombani.

La gérance,

COMMUNE DE BIGUGLIA

AGREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE, DE DÉPOLLUTION ET DE DEMONTAGE DE VEHICULES HORS D'USAGE

(INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

AVIS AU PUBLIC

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public que l'entreprise "Graziano VANGIONI", bénéficiaire de l'agrément pour effectuer le stockage, la dépollution et le démontage de véhicules hors d'usage sur son site de BIGUGLIA.

L'arrêté du 20 novembre 2009 délivrant cet agrément est tenu à la disposition du public à la **Mairie de BIGUGLIA**, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

"TJM"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège : Route de Maillance
13210 St Remy de Pce
503 547 259 RCS Tarascon

ERRATUM

Erratum à l'annonce n°6259, parue le 27/03/2009, concernant la Société TJM, il fallait lire :

- **Gérante** : Mme Françoise Salazar-Alvarez, et non Françoise Salazar
- **Transfert du siège social** : Ste Lucie de Porto-Vecchio, Zonza (20144).
Et non : Ste Lucie de Porto-Vecchio, (20144).

Pour avis,

ALBERTINI ESPACES VERTS & RENOVATION

SARL au capital de 7800,00 euros
Sise, Lieu-dit U Bagno
RN 197 - 20260 Lumio
RCS Bastia : Siret : 440 781 433 00014

Suivant délibération en date du 10 novembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de procéder à l'extension de l'objet social, à la création d'une nouvelle enseigne ainsi qu'au transfert du siège social et de l'établissement de la société et de modifier en conséquence les articles 2, 3 et 4 de la façon suivante :

Article 2 - Objet :

La société a pour objet :

La prise en location gérance du fonds d'entretien de jardins et de copropriété et d'espaces verts. La rénovation, la confection et l'entretien de petits bâtis, murs, abris, jardinières. L'exercice d'activités de pépiniéristes, la taille et l'entretien en général d'arbres fruitiers et non fruitiers et toute activité connexe.

Les activités de vente et d'installation de piscines en coque polyester et de spas. L'entretien, la mise en place des appareillages de fonctionnement et de sécurité. La vente d'accessoires et de toutes marchandises liées à cette activité ainsi que le service après vente.

Article 3 : Dénomination :

La dénomination de la société est :

SARL ALBERTINI ESPACES VERTS & RENOVATION

Exploitant sous l'enseigne "Albertini Piscines & Spas".

Dans tous actes, factures, annonces, publications, lettres et autres documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots "Société à Responsabilité Limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 4 : Siège social :

Le siège social est fixé à Zone Industrielle "Cantone", Lot numéro 10, 20260 Calvi, Haute-Corse.

Pour avis,
la gérance.

SAS A. LUCIANI

Société par actions simplifiée
Au capital de 440.000 euros
Siège : Route de Mezzavia
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : B 311 975 163

Aux termes d'une décision collective du Comité de Surveillance, en date du 26 octobre 2009, M. Marc Antoine Prunier, demeurant Route de Mezzavia, à Ajaccio, a été nommé Directeur Général Unique de la société à compter de ce jour en remplacement de M. Siméon Albertini, Président, et de M. Frédéric Prunier, Directeur Général, tous deux démissionnaires.

Pour avis,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA BALAGNE**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****PROCÉDURE ADAPTÉE (ART. 28 DU CMP)****MARCHÉ DE TRAVAUX****1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Balagne
Avenue Paul DOUMER - BP 130
20220 ILE ROUSSE
Tél. : 04 95 60 02 59 - Fax : 04 95 60 38 78

2) OBJET DU MARCHÉ : Travaux d'entretien des installations d'éclairage public 2010-2011-2012**Caractéristiques principales :**

* **Lieu d'exécution** : Territoire des communes membres et de moins de 100 habitants.

* **Durée du marché** : Un an à compter de la date de notification, reconductible deux fois.

3) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Critères de sélection des candidatures :

* Capacités professionnelles, techniques et financières.

* Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.

* Les candidatures qui sont accompagnées :

- De la lettre de candidature (DC4),

- De la déclaration du candidat complétée (DC5).

- Des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP.

- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 3 dernières années (sauf entreprise de création récente).

4) CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

- 60% Valeur technique de l'offre

- 40% Prix des prestations

5) PROCEDURE : Procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics)

6) RETRAIT DU DCE : Le dossier de consultation pourra être retiré, sur demande écrite auprès du maître d'ouvrage, sur présentation d'un chèque de caution d'un montant de 120 euros, libellé à l'ordre du trésorier de Calvi.

7) CONDITIONS DE DELAI : Les offres devront parvenir au syndicat avant le vendredi 18 décembre 2009 à 12 heures.

8) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 30/11/2009.

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 27 novembre 2009, les associés de la société DTPM, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège est situé ZI de baléone, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 492 365 705, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation. Monsieur Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social ci-dessus désigné, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A) Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

Par une AG ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2008, les associés de la SARL SAINT ANTOINE CLIMATISATION, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est sis Route de Listincone, Saint Antoine, 20240 Ghisonaccia, immatriculée au RCS Bastia, sous le n° 480 134 519, ont décidé conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

EMAGINART

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Capital : 2000 euros
Siège : Résidence A Piazzetta Bât. B
Avenue du Mont Thabor
20090 Ajaccio (Corse du Sud)
RCS Ajaccio : B 492 134 275

Par décision collective du 20 novembre 2009, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus déchargé de son mandat le liquidateur Monsieur Eric Cucchi, demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), Résidence A Piazzetta, Bât. B, Avenue du Mont Thabor, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

SOCIETE CORSE DE TRAVAUX PUBLICS SANTONI

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30000 euros
Siège social : Poretta, Sollacaro
20140 PETRETO BICCHISANO
R.C.S AJACCIO B 380 116 756

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2009, le capital a été augmenté de 22.377.55 euros, pour être porté à 30.000 euros, par incorporation réserves. Les statuts ont été corrélativement modifiés.

• **Ancienne mention** : Capital : 7622.45 euros

• **Nouvelle mention** : Capital : 30000 euros
Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis, Le gérant

Cabinet d'Avocats Associés MUSCATELLI-CRETY MERIDJEN

Les Jardins de Bastia, Chemin de l'Annonciade
20200 Bastia
Téléphone : 04 95 31 35 63
Fax : 04 95 31 38 14

EQUITA

Société à Responsabilité Limitée
Immeuble Santa Régina
Casatorra
20620 Biguglia
RCS Bastia : n°B 502 413 156

Aux termes des délibérations des associés des 9 octobre et 19 novembre 2009, il a été décidé d'augmenter le capital social de 25000 euros, par voie d'apports en numéraire et de le porter de 8000,00 euros à 33000,00 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Aux termes d'une décision collective du 19 novembre 2009, les associés ont pris acte de la démission de M. Don Joseph Toracca, demeurant à Pietra di Verde, (20230), de ses fonctions de gérant à compter du 19 novembre 2009. Ils ont décidé de nommer pour une durée indéterminée en qualité de nouveau gérant pour le remplacer Mme Florence Mezeray, demeurant à Bastia, 33, bis, rue César Campinchi.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2008, les associés de la SARL ORSONI-VAILLANT, au capital de 58.000 euros, dont le siège social est Route de Monticello, 20220 Ile-Rousse, immatriculée au RCS Bastia sous le n° 351 085 501, ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 25.000 euros, par apport en numéraire et création de 25000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, attribuées aux associés ayant participé à l'opération.

Les statuts seront donc modifiés en leurs articles 6 et 7.

Il a également été décidé de modifier l'objet social de la société en y ajoutant : "toutes études techniques, installations et maintenance de solutions d'économie d'énergie".

Les statuts seront donc modifiés en leur article 2.

Pour avis,

BOULANGERIE PATISSERIE AU FIN PALAIS

S.A.R.L. au capital de 7.623 euros
Siège Social : 19, Rue Docteur Del Pellegrino
20090 AJACCIO
R.C.S. : AJACCIO 425 142 601

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente ambulante de poulets rôtis, sandwiches, pizzas, frites et toutes boissons non alcoolisées et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La Gérance,

CLARA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 Euros
16, Quartier Bucchinu - 20132 ZICAVO
498 572 106 RCS AJACCIO

Aux termes de l'AGE du 04.11.2009, les associés statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Gérance,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 San Nicolao

MARCHE DE TRAVAUX ET DE FOURNITURE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Dénomination, adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché :

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du Développement - 20230 San Nicolao
Tél : 04 95 38 47 39 - Fax : 04 95 38 47 41

2. Type d'acheteur :

Etablissement public de coopération intercommunale

3. Objet du marché :

Valorisation et aménagement des dunes de PRUNETE-CAN-NICCIA

4. Lieu d'exécution :

Commune de CERVIONE

5. Caractéristiques du marché :

- Pose de 2 panneaux de circulation
- Aménagement de deux accès allant à la plage (rondins, portails, etc...)
- Pose de 1300 ml de ganivelles
- Plantation de genévriers à gros fruits (150 pieds)
- Plantation d'oyats (100 pieds)
- Plantation de plantes vivaces 30 pieds (chêne vert, lentisque, myrte, salsepareilles)
- Nettoyage manuel des macros déchets
- Installations de poubelles (4)

6. Condition du marché :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5)

7. Présentation des candidatures :

En application de l'article 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux

8. Critères de choix et classement :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Le prix : 60%
2. Le délai : 40%

9. Date de remise des offres :

Le 21/12/2009 à 11 heures

10. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :

27 novembre 2009

Po/le Président,
François BERLINGHI.

COMMUNE DE BORGIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE :

Commune de BORGIO
Centre Administratif
Route de la gare
20290 BORGIO
courriel : mairie-borgio@wanadoo.fr
Tél : 04 95 58 45 45
Fax : 04 95 36 15 33

OBJET DU MARCHE :

La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché public de travaux ayant pour objet la réfection de la toiture de l'école maternelle du groupe scolaire de Borgio.

TYPE DE PROCEDURE :

Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

TYPE ET FORME DU MARCHE :

Marché de travaux. Marché unique.

DUREE D'EXECUTION / DE LIVRAISON :

La durée globale d'exécution est fixée à quinze (15) jours consécutifs, suivant la réception par le titulaire du marché de l'ordre de service prescrivant le début de l'exécution des travaux.

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES :

Au plus tard le 23 Décembre 2009 à 11h00, à la Mairie de Borgio (Adresse susvisée).

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Le délai de validité des offres est de quatre vingt dix (90) jours à compter de l'expiration de la date limite de remise des offres, soit le 23 Décembre 2009.

MODALITES D'OBTENTION DU D.C.E. :

Le D.C.E. sera remis aux candidats qui en font la demande, uniquement par voie électronique (Adresse susvisée).

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES :

- * Valeur technique : 60%
- * Prix : 40%

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :

Le 02 Décembre 2009.



RESULTAT DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
Contact : Valérie Ettori, à l'attention de M. le Président du Conseil Exécutif de Corse
F- 20187 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04 95 51 66 85
E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr
Fax : 04 95 51 66 27

Adresse(s) internet :

1.2) Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

Non

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Missions de maîtrise d'oeuvre déviation d'Olmeto RN 196

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution de livraison ou de prestation :

Services.

Catégorie de service : N°12

Lieu principal de prestation : RN 196 - Commune d'Olmeto - 20117 Olmeto

Code NUTS : FR831

II.1.3) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

Il s'agit des prestations de maîtrise d'oeuvre de la déviation d'Olmeto, RN 196, missions avp, pro, act, dup et Loi sur l'eau

II.1.4) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

75200000

II.1.5) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui

SECTION II : PROCEDURE

III.1) TYPE DE PROCEDURE :

III.1.1) Type de procédure : Ouverte

III.2) CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

1. * Valeur technique évaluée comme suit : (0,20 en organisation de l'étude, 0,20 en moyens et équipe d'étude, 0,10 en planning des études, 0,10 en assurance qualité (contrôle interne ou externe). Pondération : 0,6
2. * Prix : Pondération : 0,4

III.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

09-DGT.OO-047

SECTION IV - ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Marché N°09.DGT.OO.047

Intitulé : Il s'agit des prestations de maîtrise d'oeuvre de la déviation d'Olmeto, RN 196, missions AVP, PRO, ACT, DUP et Loi sur l'eau

IV.1) Date d'attribution du marché :

13 octobre 2009

IV.2) Nombres d'offres reçues :

6

IV.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :

EGIS AMENAGEMENT, 12, Bld Frédéric Sauvage, BP. 60446, 13312 Marseille

Cedex 14, F-20312 Marseille Cedex

IV.4) Informations sur le montant du marché :

Valeur totale finale du marché :

Valeur : 215.160,40 euros

TVA comprise : Taux de TVA (%) 19,6

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

V.1) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communaux :

Non

V.2) Autres informations :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 27 novembre 2009

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution : n°35.B annonce n°239 du 19 février 2009

V.3) Procédure de recours :

Introduction des recours :

Précisions concernant le (s) délai (s) d'introduction des recours :

- possibilité d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;
- possibilité d'un référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L555.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom officiel : Collectivité Territoriale de Corse

Direction du Service Juridique

Adresse postale : 22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio

V.4) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS :

27 novembre 2009

Critères sociaux ou environnementaux :

Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DGT.OO.047

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

D.G.S.T - Direction des Routes de Corse du Sud

22, Cours Grandval -

BP 215

F-20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

* Service fournis principalement aux entreprises

* Service d'administration publique

Email : al@informateurcorse.com

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS
JUDICIAIRES

Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 16 novembre 2009, le Tribunal prononce le redressement judiciaire à l'égard de la SC U BOSCU D'ORTALE, dont le siège social est Résidence Saint Michel, Lotissement San Ornello, 20290 Borgo, son représentant légal M. Lucisano Giuseppe, demeurant Villa Saint Michel, Lot San Ornello, 20290 Borgo, et son administrateur provisoire Monsieur Jean-Loup Matelli.

Forme : Société Civile
Inscrite au RCS Bastia : 452 067 366 N° Gestion 2004 D 27

Activité : Création immobilière
Date de cessation des paiements : 16 novembre 2009

Administrateur judiciaire / La SCP Douhaire-Avarezz, 3, Place Félix Baret, Marseille Cedex 6

Juge commissaire : M. Lenfantin, Juge commissaire titulaire et M. Huber Juge commissaire suppléant

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F Le Greffier

L'AGULA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7622,45 euros
Siège social : Panchetta, Lot 24
Baléone, Mezzavia
20167 SARROLA CARCOPINO
R.C.S AJACCIO B 393 147 822

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2009, l'objet social a été étendu aux activités suivantes : participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, ou association en participation ou groupement d'intérêt économique, à compter du 16 novembre 2009. L'article 2 des statuts a été corrélativement modifié.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis,

EXPLOITATION DES RESIDENCES DE SALICIANA

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : Moriani-Plage
20230 San Nicolao
326 554 474 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 3 novembre 2009, la collectivité des associés a pris acte de la démission à compter du 1er septembre 2009, des fonctions de gérante de Mme Brigitte Bertozzi, et a nommé, à compter du même jour, en qualité de nouvelle gérante, pour une durée indéterminée, Mademoiselle Fanny Bertozzi, demeurant à 75007 Paris, 6, rue Bellechasse. L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence en supprimant le nom de Mme Brigitte Bertozzi, sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Mademoiselle Fanny Bertozzi.

UNIVERSITA DI CORSICA

22 avenue Jean Nicoli - BP52
20250 CORTE
Tél : 04 95 45 02 06 - Fax : 04 95 45 06 73
Mail : marchepublic@univ-corse.fr

Dès 20 000 euro retrouvez tous les marchés publics de l'Université de Corse sur :

<http://www.klekoon.com/DematerNet/>

Alertes - Téléchargement de DCE - Module question/réponse - Réponse dématérialisée

Dernières consultations en cours :

- RÉALISATION DU LABORATOIRE AGRONOMIE DE L'IUT DE CORSE (travaux)

Date d'envoi à la publication : 20 Novembre 2009

Date limite de réception des offres : 14 Décembre 2009 à 17h00

- NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX DE L'UNIVERSITÉ (service)

Date d'envoi à la publication : 20 Novembre 2009

Date limite de réception des offres : 20 Janvier 2010 à 17h00

SARL LE FLORENTIQUE

Société en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège de la liquidation : Hôtel La Roya
20217 Saint-Florent
RCS Bastia : 434 021 416

Avis est donné que par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2009, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Monsieur Ienco Michel, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion au liquidateur, voté la répartition du résultat de la liquidation, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

EURL "S.L.D"

Société au capital de 7622,45 euros
Siège : ZI de Caldaniccia
Sarrola-Carcopino
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio : 415 405 638
Société en liquidation

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 18/11/2009 a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet rétroactif au 31/12/2008 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur, M. Dominique Antoine Paul Debene, demeurant Rce La Croix d'Alexandre, 24, rte des Milelli, 20090 Ajaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société : ZI de Caldaniccia, Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le liquidateur.

L'INFORMATEUR CORSE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

TEL : 04 95 32 89 92

PÔLE D'ACTIVITES DE PORTICCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 09/11/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : PÔLE D'ACTIVITES DE PORTICCIO

Siège : Ajaccio (Corse du Sud), Résidence Corse Azur, Lot 408

Objet : La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propiété, ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ; la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux, ou tout autres titres, détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange, de souscriptions ou autrement ; la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre ; la vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la société

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 20.000 euros

Gérance : Jean-Pierre, Toussaint Salini, demeurant à Ajaccio (Corse), Route des Sanguinaires, Rés. du Parc Impérial, Imm. le Marly.

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ;

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,
Le gérant.

SUD CORSE IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7650 euros
Siège : 21, rue du 9 Septembre
20110 Propriano
N° RCS Ajaccio : 447 941 469

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 23 octobre 2009, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres de la société soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

La gérance,

FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consentie par acte sous seing privé en date du 01/05/2004 et enregistré le 25/05/2004, par Monsieur Stefani Horace Christian, né le 03/07/50 à Porto-Vecchio, de nationalité française, demeurant Place Etori, 20137 Porto-Vecchio, bailleur de fonds, à la SARL JP II, prise en la personne de son représentant légal domicilié es qualité au siège social sis c/o Monsieur Jean Pierre Leccia, Le Patio, Impasse Etori, 20137 Porto-Vecchio, et portant sur un fonds de commerce de vente de glaces, restaurant, sis Place Etori, 20137 Porto-Vecchio, est venu à expiration le 31/10/2009 suivant résolution amiable de location gérance signée par les parties le 30/10/2009.

Pour insertion unique,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à Bonifacio, du 2 novembre 2009, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI L'ANELU

Siège : Rue Simon Varsi, 20169 Bonifacio

Objet : Acquisition, administration, aménagement, exploitation, mise en valeur et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis et non bâtis, agricoles ou non

Durée : 99 années

Capital : Deux mille (2000) euros

Gérance : Monsieur Jacques Tournayre, demeurant Lieu-dit Bancarillu, à Bonifacio (20169) de nationalité française ; Monsieur Pascal Tournayre, demeurant Lieu-dit Bancarillu, à Bonifacio (20169) de nationalité française ;

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants et descendants, même si le conjoint, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Pour avis,
La gérance.

"PEDILONGU"

SARL au capital de 10.000 euros
Siège : Chez SARL
"CONSTRUCTION ESPACE FAMILIAL"
RN 194 - Lieu-dit Panchetta
Sarrola-Carcopino
20167 Mezzavia (Corse)
RCS Ajaccio : 504 146 390

AVIS DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 03/12/2009, a :

* approuvé le compte définitif de liquidation ;

* déchargé Monsieur Sauvours Deiana de son mandat de liquidateur et lui a donné quitus de sa gestion ;

* constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée ; Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis,



80

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE - OPERATEUR DE RESEAUX CCI2B / DC /2009-075

(MONTANT INFERIEUR A 412.000 EUROS)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ Activités Portuaires

Objet du marché : Achat d'un véhicule industriel pour le nettoyage des terres pleines de la zone portuaire du port de Commerce de BASTIA

Lieux de livraison : Port de Commerce de BASTIA

Type de marchés : Marché de fourniture et services

Caractéristiques principales du marché indiquées dans le cahier des charges : Indiquées dans le cahier des charges

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode passation du marché :

Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 150 du Nouveau Code des Marchés Publics

L'avis concerne un marché public

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts sur la section comptable 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.
- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien

tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures relatives à l'objet du marché ou équivalents effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 04 janvier 2010 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52, alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Le prix (40%)
- La qualité du matériel fourni (30%)
- Le délai de livraison (20%)
- La durée de garantie contractuelle (10%)

Durée de validité des offres : 120 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-075

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. 04.95.54.44.40 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Direction des Concessions Portuaires
Tél : 04 95 55 25 19 - Fax : 04 95 55 25 01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano
20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 1er décembre 2009

L'entité Adjudicatrice,

70

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 23 novembre 2009, les associés de la société SERALCO, société à responsabilité limitée au capital de 7500 euros dont le siège est situé ZI de baléone, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 501 174 403, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation. Monsieur Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social ci-dessus désigné, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A) Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

92

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Dénomination : "MANON"
Capital : 10.000,00 euros
Siège : Avenue Napoléon, Immeuble Miodini, Route de Porto, 20260 Calvi
Objet : L'acquisition d'un fonds de restauration, sur place ou à emporter, à Calvi. L'organisation de repas d'affaire, culturel et autres, de toutes activités directement ou indirectement liées avec l'activité principale
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Apports : Les associés n'ont fait que des apports en numéraire : A savoir la somme de 10.000,00 euros. Ladite somme a été déposée auprès de l'Agence Banque Populaire Provençale Corse à Calvi, en Balagne, en Haute-Corse, 20214
Gérance : Monsieur Antoine Sanchez né le 30 septembre 1976 à Melun (77), célibataire, demeurant 20 HLM, "Chiosu Longu", 20214 Calenzana, Haute-Corse La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

72

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision extraordinaire du 24 novembre 2009, les associés de la société SRTP, société à responsabilité limitée au capital de 7500 euros dont le siège est situé ZI de baléone, 20167 MEZZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 501 172 837, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation. Monsieur Patrick ROCCA, demeurant résidence la Chênaie, a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social ci-dessus désigné, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio (2A) Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

77

"SOCIETE FINANCIERE DE SERVICES"

SARL au capital de 8000 euros
Porté à 950.000 euros
Siège : 11, Avenue Noël Franchini - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 509 422 218

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Il résulte du PV d'AGE des associés du 28/11/2009 que le capital social a été augmenté de 942.000 euros, par voie d'apport en nature. En conséquence, les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés. **Nouvelle rédaction de l'article 7 :** Le capital social est fixé à neuf cent cinquante mille (950.000) euros. Il est divisé en 11.875 parts sociales de 80 euros chacune, entièrement libérées.

La gérance,

96

CHANGEMENT DE NOM

M. MENICAGLI (Jerôme, André), né le 13 septembre 1989 à Ajaccio (Corse du Sud), demeurant Rés. 1er Consul, Bât. B, Candia, à Ajaccio (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de : TOMASI, afin de s'appeler à l'avenir : TOMASI - MENICAGLI.

NOS ANNONCES SONT CONSULTABLES DES LE JEUDI 16
SUR NOTRE SITE INTERNET www.corse-information.info

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

15

Par jugement en date du 24/11/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

SARL "MACY" (SARL)
"Savannah", RN 193 - Lieu-dit Chiapatella
Folelli - 20213 Penta di Casinca

Activité : Chaussures, produits podologiques, prêt à porter, lunettes....

RCS Bastia : B 494 660 038, 2007 B 83

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

16

Par jugement en date du 24/11/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Vivoni Ange Pierre
Chioso - 20233 Sisco

Activité : Peintre en bâtiment

RM : n°304 108 210 (390.75.2B)

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

17

Par jugement en date du 24/11/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Isula Rent (SARL)
Parc d'Activités de Purettonne
20290 Borgo

Activité : Gestion exploitation d'ensembles immobiliers à caractère de résidence de tourisme

RCS Bastia : B 438 090 409, 2001 B 168

Immatriculation secondaire : RCS Ajaccio
2001 B 264

Juge commissaire :

M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Paul Poggioli

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

18

Par jugement en date du 24/11/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Massacrier Jean Sébastien
13, rue Luce de Casabianca
20200 Bastia

Domicilié : 10, Avenue Maréchal

Sébastieni - 20200 Bastia

Activité : Pain, viennoiseries

RCS Bastia : A 440 780 971, 2002 A 25

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

19

Par jugement en date du 24/11/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Lopes Calcada Abilio
Chemin du Macchione
Villa Doro "SMC" - 20600 Bastia

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM : n°499 216 000 (351.07.2B)

Juge commissaire :

M. Jean Paul Poggioli

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

20

Par jugement en date du 24/11/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Jansky Gerhard
Ave de la Libération
Imm Le Béarn Entrée Nord
c/o Tomcikowa "Corse Bâtiment Service"

20600 Bastia

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM : n°501 261 226 (576.07.2B)

Juge commissaire :

M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

21

Par jugement en date du 24/11/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

S M R (SARL)
Campo di Santi - Folelli
20213 Penta di Casinca

Activité : Distribution de produits agro-alimentaires

RCS Bastia : B 422 818 450, 1999 B 118

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

22

Par jugement en date du 24/11/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Charrou Chaib
"SCB.TP" Rte Impériale
Rce Les Chênes Lièges Bât. A

Lupino - 20600 Bastia

Activité : Maçonnerie générale, travaux publics

RM : n°442 276 671 (226.04.2B).

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

DEPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

23

Liquidation judiciaire
SARL G.P.M
Rte de l'Aéroport
20290 Lucciana
RCS Bastia : B 441 671 203 2002 B 97

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

24

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le liquidateur a déposé au Greffe le 21/09/2009, le projet de répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens. Les contestations sont formées devant Monsieur le Juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Liquidation judiciaire
SARL U MONTAGNONE (R)
Maison Bonaparte
Et. Principal : 3 et 3 bis, Place Paoli
20250 Corte
RCS Bastia : B 409 148 194, 96 B 184

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

25

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le liquidateur a déposé au Greffe le 29/10/2009, le projet de répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens. Les contestations sont formées devant Monsieur le Juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Liquidation judiciaire
SARLU BOULANGERIE DE SAINT JOSEPH
Rue César Vezzani
Quartier Saint Joseph
20200 Bastia
RCS Bastia : B 429 944 812 2000 B 65

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

26

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le liquidateur a déposé au Greffe le 29/10/2009, le projet de répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens. Les contestations sont formées devant Monsieur le Juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Liquidation judiciaire
A SFIDA (SARL)
U Barcaghju - Route de Volpajolo
20290 Borgo
RCS Bastia : B 442 848 529, 2002 B 155

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

27

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le liquidateur a déposé au Greffe le 26/10/2009, le projet de répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens. Les contestations sont formées devant Monsieur le Juge commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

AVIS DE CONSTITUTION

94

Suivant acte il a été constitué une (SASU) Société par actions simplifiées Unipersonnelle

Objet : Distribution de marques de climatiseurs, d'installations, station techniques, dépannages et de tout produit d'économie d'énergie, tous produits se référant à l'énergie solaire, photovoltaïque.

Dénomination : MAJOR CLIM

Siège : Lieu-dit Volta la Macchia, Morta, 20243 Prunelli di Fiumorbo

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2652 euros, apporté en numéraire et divisé en 100 actions de 26,52 euros chacune

Gérance : Président : Farrugia Martine, demeurant au Lieu-dit Volta La Macchia Morta, 20243 Prunelli di Fiumorbo

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

62

ANNONCE RECTIFICATIVE

Dans l'annonce légale n°31, parue dans le journal l'Informateur Corse n°6288, concernant la SARL GMPRA, il a été omis de préciser que l'ancienne adresse du siège social était fixée 15, Boulevard Jérôme et Barthélemy Maglioli, 20000 Ajaccio (Corse).

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

28

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS
JUDICIAIRES

Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 16 novembre 2009, le Tribunal prononce la liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de : Association Office Tourisme de Lama "Paese d'Ostriconi", son siège social : Village de Lama, 20218 Lama, son représentant légal son Président, M. Waechter Jean Paul.

Forme : Association Loi 1901
Dénomination : Office Tourisme de Lama "Paese d'Ostriconi", son siège social Village de Lama, 20218 Lama

Activité : Information touristique

Date de cessation des paiements : 9 novembre 2009

Juge commissaire : M. Dominique Lenfantin, Juge commissaire titulaire et M. Michel Huber Juge commissaire suppléant

Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : F/F Le Greffier

Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

03

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

L'associé unique de la Société VILLA VERDE, EURL au capital de 7500 euros, dont le siège est à Sarrola-Carcopino, (20167), Lieu-dit Riba (RCS Ajaccio 448 152 256), a décidé, en date du 28 septembre 2009 :

1/ de transformer la société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à compter du même jour ;

2/ de nommer le gérant actuel Monsieur Jean-Louis Albertini, demeurant, 28, rue César Campinchi, 20200 Bastia, en qualité de Président, pour une durée indéterminée ;

3/ de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la Société KAL-LISTE REVISION COMPTABLE, représentée par Monsieur Antoine Vincenti, Parc Technologique de Bastia, ZAE d'Erbajolo, 20600 Bastia, et en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, Monsieur Paul Flach, Parc Technologique de Bastia, ZAE d'Erbajolo, 20600 Bastia, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

L'INFORMATEUR CORSE
FAX : 04 95 32 02 38

CONSEIL GENERAL**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
 Direction des achats publics
 rue capitaine Livrelli (1er étage)
 BP 414 - 20183 AJACCIO cedex
 Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
 mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
 web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : Programme de revêtement 2009-2011 RD622 - PR 1.350 à 3.614 - Figari

Référence acheteur : MAPA 2009-083

Nature du marché : Travaux - Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique
 40 % : Prix des prestations
 10 % : délais

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
 Villa Montépiano
 20407 Bastia - Cedex
 Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
 greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres :

28/10/2009 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 19/11/2009

Marché n° : 2009141

SNC MOCCHI TP
 Santa Giulia - BP 10 - 20110 Propriano

Montant : 282.390,00 Euros HT

Renseignements complémentaires :

Montant en euros HT (cumul des 2 tranches)

Envoi le 02/12/2009 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

12

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Nom et adresse officiels de l'organisme qui met en concurrence :

Corsic'Agropole de San Giuliano (CASG)

Personne responsable : M. le Président de Corsic'Agropole

Référent : G. Tison

Objet de la prestation : Etude juridique, financière et opérationnelle pour la constitution d'une structure porteuse du programme immobilier du Corsic'Agropole

Délai d'exécution : 1 mois

Critères d'attribution :

1. Prix (60%),
 2. Valeur technique de l'offre (20%),
 3. Délai d'exécution (20%).

Adresse où l'on peut demander le dossier de consultation :

Corsic'Agropole C/O : AREFLEC
 Lieu dit Pianicce
 pôle Agronomique
 20230 - SAN GIULIANO
 Tel: 04 95 38 99 00
 Email : tison-gilles@orange.fr

Date de clôture de réception des offres : Le Vendredi 11 décembre 2009 à 17 heures

103

DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Tribunal ayant prononcé le jugement de la liquidation :

Tribunal de Grande Instance de Bastia
Informations concernant le débiteur :
 Monsieur Poncet Remy, Lieu-dit Papigliaccia, 20215 Vescovato
 Dépôt de l'état de collocation.

L'état de collocation a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia le 27 novembre 2009.

Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation.

Elles sont faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Bastia, le 27 novembre 2009.

DONNE COURS PARTICULIER

**ECONOMIE GENERALE
 ECONOMIE D'ENTREPRISE**

**TOUT NIVEAU JUSQU'AU
 BAC G ET SES**

S'ADRESSER :

06 03 43 80 37



102

RESULTAT DE MARCHÉ**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse
 Direction des Services Techniques
 22 Cours Grandval BP 215
 F- 20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse(s) internet : <http://www.corse.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

RN 193/ RN 198 - Voie nouvelle entre Borgo et Vescovato - Terrassements, assainissement, bassins, merlons (Lot 7)

Type de marché et lieu d'exécution de livraison ou de prestation :

Travaux. Exécution. Code NUTS FR832

Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

RN 193/ RN 198 - Voie nouvelle entre Borgo et Vescovato - Terrassements, assainissement, bassins, merlons (Lot 7)

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45233120

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

SECTION IV : PROCEDURE

TYPE DE PROCÉDURE : Ouverte

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

1. Valeur technique (Pondération : 60) dont :

* 0,27 les moyens humains et matériels, et l'origine des produits et fournitures

* 0,27 l'organisation du chantier

* 0,06 le respect de l'environnement

2. Le Prix (Pondération : 40)

Une enchère électronique a été utilisée : Non

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Publication (s) antérieure (s) concernant le même marché :

Avis de marché : 2009/S87 - 125446 - du 07/05/2009

SECTION V - ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Marché N°09.DGT.OO.046

Intitulé : RN 193/ RN 198 - Voie nouvelle entre Borgo et Vescovato - Terrassements, assainissement, bassins, merlons (Lot 7)

Date d'attribution du marché : 11 septembre 2009

Nombre d'offres reçues : 5

Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :

* Groupement TERRACO/TRIVELLA

Mandataire : Société TERRACO - Zone Artisanale - BP 54 - 20213 Folelli

Informations sur le montant du marché :

Valeur totale finale du marché : 8.909.905,50 euros TTC (TVA 8%)

Le marché est susceptible d'être sous-traité : Oui. Valeur : 32.947,00 euros HT

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
 Villa Montepiano
 20407 Bastia

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges
 Bd Paul Peytral
 13282 Marseille Cedex 20

Précisions concernant le (s) délai (s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision ;

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art. L551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom officiel : Collectivité Territoriale de Corse
 Service des Affaires Juridique
 22 Cours Grandval BP 215
 20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 1er décembre 2009

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 09-DGT.OO.046

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Corse du Sud
 Cellule Fonctionnelle
 8, Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

* Travaux de construction

* Assainissement, voirie et gestion des déchets

95

ANNONCE RECTIFICATIVE

Dans l'annonce légale parue dans le journal l'Informateur Corse Nouvelle n°60 du 16 au 22 novembre 2009, concernant l'avis de cession de parts sociales de la Société LIBRAIRIE PAPERIE DU GOLO, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 331 477 877, il a été omis de porter :

Gérante démissionnaire : Mme Dolcerocca née Michèle Nicole Labonne.

Pour avis,
 Robert PROVENT.

LES ANNONCES LEGALES

ET AVIS SONT RECUS

JUSQU'AU JEUDI 9 HEURE

DERNIER DÉLAI POUR

PARAITRE LE VENDREDI

FAX : 04 95 32 02 38

E-mail :

al@informateurcorse.com

CROSS DE L'ASPTT AJACCIO

Un succès populaire dans un cadre exceptionnel

L'équipe du Président Félix Antonietti a bien œuvré en réunissant dans la forêt domaniale de Pietrosella une belle cohorte de coureurs, le dimanche 29 novembre. Les plus jeunes comme les plus grands se sont donnés sans compter, au long de parcours sélectifs à souhait, avec des résultats d'ensemble conformes, en général, à la hiérarchie des athlètes présents.

Résultats

BABYS FILLES

1. MINICONI Chiara	C.A.Ajaccio
2. VINCENT Agathe	C.O.Porticcio
3. MICAELLI Camille	C.O.Porticcio

ECOLE D'ATHLETISME FILLES

1. FILIPPINI Solène	Ca Ajaccio
2. LAMBERT-RINGUET Amalia	ASPTT Ajaccio
3. MABILLE Melissa	ASPTT Ajaccio

POUSSINES

1. BRAILLON Orane	ASPTT Ajaccio
2. LACOMBE LESEMNE Estelle	C.O.Porticcio
3. DE ROUVROY Colombe	S.O.Ajaccio

BENJAMINES

1. MONCIOVI Léa	A.J.Bastia
2. CECCHINI Léa	C.A.Ajaccio
3. LUZI Emilie	C.A.Ajaccio

MINIMES FILLES

1. BOULLE Nolwenn	C.A.Ajaccio
2. ROMERO Apolline	C.A.Ajaccio
3. SUBRINI Vanessa	ASPTT Ajaccio

ESPOIRS - SENIORS - VETERANS FEMMES :

1. BOUTHICHE Najia	C.O.Lecci Trinité
2. POGGI Odile	C.A.Ajaccio
3. BEDIN Armelle	ASPTT Ajaccio

BABYS GARCONS

1. PARISI Hugo	C.O.Lecci Trinité
2. MIMOUN Sofiane	So Ajaccio
3. BLIN Gregory	C.O.Porticcio

ECOLE D'ATHLETISME GARCONS

1. VINCENSINI François	C.O.Porticcio
2. LAITHIER Florian	C.A.Ajaccio
3. MARIANI Paul	C.A.Ajaccio

POUSSINS

1. FERRUCCI Alexis	C.O.Porticcio
2. ZAID Anas	A.J.Bastia
3. BORDEWIE Stéphane	A.J.Bastia

BENJAMINS

1. RODRIGUES Vasco	C.O.Porticcio
--------------------	---------------

2. RECCHI Theo	C.A.Ajaccio
3. ARAMU Damien	C.A.Ajaccio

MINIMES GARCONS

1. MAMOUEH Said (Mar)	C.A.Ajaccio
2. MINISTERI Pierre	ASPTT Ajaccio

CADETS

1. RENAULT Guillaume	C.A.Ajaccio
2. GUEZIEC Nicolas	ASPTT Ajaccio
3. PIERLUISI Jacques-André	ASPTT Ajaccio

JUNIORS GARCONS

1. GRIMIGNI Vivian	ASPTT Ajaccio
2. BONKOUNGON Jules	C.A.Ajaccio

ESPOIRS - SENIORS - VETERANS HOMMES

1. GUILLOU Christophe	C.A.Ajaccio
2. LEGLISE Laurent	A.J.Bastia
3. TALLON Luis	C.A.Ajaccio

Classement des athlètes de l'A.J.B

FILLES EVEIL ATHLÉTIC

11. MATTEI Stella

POUSSINES

8. BORRA Melissa
9. SCHROEDER Carla

BENJAMINES

1. MONCIOVI Léa
9. DE ZOTTI Noémie
10. DE ZOTTI Marine
12. BORDEWIE Delphine

SENIORS

2. BENANAYA Hasna

HOMMES

11. MUCCHIELLI Marc-Antoine

POUSSINS

2. ZAID Anas
3. BORDEWIE Stéphane

SENIORS -

2. LEGLISE Laurent

VETERANS 2

1. BREYSSE Loïc

Au Marathon de Florence

L'A.J.B a joint l'utile à l'agréable

C'est une belle délégation qui, de Bastia, a rejoint, le samedi 28 novembre, la Toscane via Livourne, pour participer au Marathon de Florence. En compagnie de Krimau El Majouti, Michel Claveau (2h58), François Lunardi (2h58), Jean-Pierre Scipillitti (3h01), François Saracco et Stéphane Orsini (3h51) n'ont pas démerité sur la plus mythique des épreuves olympiques, alors que Francis Pietri avait dû, au 27e kilomètre, baisser pavillon ! Avec épouses, et enfants, la délégation ajaccienne de l'A.J.B aura vécu un temps fort où sport et culture se conjuguent avec bonheur



MOURAD AMDOUNI, MALADE, VOIT S'ÉLOIGNER DUBLIN !

Coup de froid à LEFFRINCKOUCKE, au Cross de l'ACIER, pour Mourad Amdouni qui n'a pu éviter de s'y présenter, malgré un état de santé déficient et préalablement déclaré aux responsables de la FFA !

L'athlète corse a dû se résoudre à s'aligner alors que cette épreuve aurait pu lui être épargnée, eu égard au travail fourni lors du stage à **Ifrane** qui n'a pas manqué de convaincre le nouveau responsable du demi-fond français, **Philippe Dupond**, présent au **Maroc** début novembre ! Eu égard, aussi, aux promesses concrétisées sur piste en 2009 par **Mourad**, tant sur **5000m** que sur **3000m**, après sa prestation convaincante aux **Championnats du Monde de Cross**, à **Amman**, où il termina largement en tête de la délégation française, tout en se positionnant parmi les meilleurs européens. Au nom de la protection des jeunes, **Mourad** n'avait pas connu la consécration en «**A**», en décembre 2009, pour les **Championnats d'Europe de Cross**.

Trois mois plus tard, il ne mériterait pourtant pas, à **Amman** où il avait été lancé dans le grand bain, comme signe de la volonté fédérale de «*faire du neuf*» pour préparer la relève ! Ah, la logique française ! Science qui permet en retournant l'argument de faire condamner l'innocent ou de faire acquitter le coupable !

Ces dernières saisons, la **DTN** se réservait le droit de désigner le 6^e athlète en fonction de critères non annoncés ! C'est ainsi que des athlètes absents des **Cross** en novembre et décembre avaient pu être retenus en sélection nationale !

Inutile d'épiloguer : les décisions à géométrie variable sont une des caractéristiques de la vie en **France**, et l'athlétisme n'y échappe pas ! Dommage et tant pis ! Car l'expérience s'acquiert en participant aux grands événements. Et à vouloir, au nom d'une fausse conception de l'égalité, donner au verre le contenu du tonneau ou *vice e versa*, on aboutit à créer l'espace où l'injustice peut finir par briser les personnalités et attenter à l'expression des talents. «*L'homme de caractère est celui qui sait désobéir aux ordres venant d'en-haut, quand, sur le terrain, la situation l'exige...*» : cette formule tirée du «**Fil de l'Épée**» de **Charles de Gaulle**, inspire, il est vrai, ma conception de la vie en société. Je crains que, dans le sport, cette conception n'ait pas souvent cours !

Quant «*aux talents*», pourquoi «*s'embêter*» à les voir en tenant compte des caractères, des personnalités, des psychologies particulières, et avec le courage d'en établir les priorités en fonction du long terme à préparer et à construire, sans avoir à s'abriter derrière de faux-semblants, des règles stérilisantes et un égalitarisme aussi réducteur qu'il s'avère destructeur !

La règle, comme la lettre, peut «*tuer*» quand l'intelligence cesse de l'habiter ! Pour **Mourad**, ce n'est qu'un contretemps. Il devra comprendre que la réussite peut ne pas être un «*long fleuve tranquille* !»



Pierre BARTOLI

Echos... Echos...

✓ LE CROSS DES VIOLETTES, à Toulouse,

pourrait être la prochaine sortie de l'**A.J.Bastia**, le 20 décembre prochain.

Cross de très bon niveau, le **Cross des Violettes** offre la possibilité, pour les «**Rouges et Verts**», de se tester avant les **interrégionaux** de février, en prévision des «**France**» qui se dérouleront le 7 mars à la **Roche-sur-Yon**.

✓ LE CROSS DE L'A.J.B,

Le 24 janvier 2010 va inaugurer une nouvelle formule, tant au plan du tracé du parcours qu'au niveau du programme, en introduisant un **Cross** ouvert aux non-licenciés, aux licenciés «**Loisirs**»,

«**Vétérans**» qui ne recherchent pas nécessairement la «*performance*», aux entreprises, aux administrations, aux agents des collectivités, avec des classements individuels et par équipes distinctifs, avec possibilité, aussi, de s'engager dans cette course, sous forme de Relais – même mixte – de 3 relayeurs.

Les scolaires et jeunes non licenciés seront autorisés à participer sur présentation d'une pièce d'identité, avec certificat médical d'aptitude à la pratique d'athlétisme en compétition. Ils bénéficieront d'un classement spécifique par rapport aux athlètes licenciés.

Cette manifestation pourrait aussi se dérouler sur deux journées : le samedi dévolu aux épreuves ouvertes et le dimanche réservé aux clubs **FFA** et aux affinitaires !

✓ L'A.J.B est toujours à la

recherche d'éducatrices et d'éducateurs qualifiés pour ses sections à **Ajaccio, Porto-Vecchio et Bastia**, notamment pour étoffer le côté sauts, lancers, haies et vitesse.

Les lanceurs «**Rouges et Verts**» comme **Sami Riahi, Issa Majouti, Adam Attach, Mohamed Chabouchi** et **Youssef Dahmani**, bénéficient le mercredi, à partir de 16h00, des conseils avisés de **M. Jean Aubreton**. Un service apprécié et inestimable. Merci, Jean !

✓ LE CALENDRIER DE

L'A.J.B est préparé, avec Pascale Franceschi. Une initiative qui ne manque pas d'intérêt pour le club et les athlètes.

Une quatrième épreuve montagneuse

Après une troisième édition qui a séduit tout le monde, Dominique Bozzi, directeur général du tour, et son équipe, ont décidé de muscler cette nouvelle épreuve susceptible ainsi de retrouver ses lettres de noblesse.

Le nouveau tour qui se déroulera du 27 au 30 mai 2010 va nous offrir un sacré plat de résistance avec des épreuves de montagne très difficiles et des cols hors catégorie.

Outre la rude montée de **Bavella**, ainsi que celle de **Vizzavona**, les vaillants cyclistes auront également, au menu, un redoutable contre-la-montre à **Téghime**.

Il est vrai que **Dominique Bozzi** a voulu mettre sur pied un programme particulièrement chargé et ambitieux et marquer le coup à l'occasion de l'ouverture internationale de cette quatrième édition. Une épreuve, il est vrai, qui va nécessiter un investissement supérieur aux années précédentes mais qui, rappelons-le, a permis la renaissance de ce tour.

Comme on le constate, ce **Tour de Corse** grandit à vive allure et la passion de **Dominique Bozzi** a engagé les mordus du vélo à s'investir à ses côtés. «*Ce n'est pas mon tour, mais celui des tous les insulaires passionnés d'épreuves cyclistes, précise celui-ci. De nombreuses personnes ont pris les responsabilités et vont s'investir dans cette organisation qui s'annonce époustouflante. De nombreux bénévoles ont également décidé de me rejoindre et c'est une grande satisfaction pour moi.*».

On rappellera également que le **Directeur général** a réuni ces mêmes bénévoles à l'**Université de Corse** pour une distribution de rôles à chacun.

Certes, le parcours est déjà préparé. Il va falloir, à présent, s'occuper des transports, de l'hébergement dans les hôtels, mais également de la sécurité des coureurs et de celle du public.

Comme on le voit, ce premier contact en appellera d'autres lors des semaines à venir, mais cette quatrième édition mise sur pied par **Dominique Bozzi** s'annonce de haut niveau.

«*C'est un véritable tremplin pour le vainqueur et un tour complet que nous mettons sur pied, souligne encore Dominique. Celui qui franchira la ligne d'arrivée en tête devrait être assuré de signer un contrat professionnel.*» C'est dire si le challenge s'annonce relevé !

IN MEMORIAM



Jean-François Micaelli, nous a quitté.

Il a rejoint la **Maison du Père**, à **Ghisoni**, discrètement, comme il a vécu, après une vie professionnelle bien remplie et jalonnée d'engagements sociaux, sa générosité de cœur caractérisant toutes ses actions. **Jean-François Micaelli** a ainsi rejoint **Jean-Etienne Polidori**, lui aussi trop tôt arraché à l'affection des siens et bien d'autres «*anciens de l'Ecole Notre Dame*», comme les amis **Silvarelli**, **Bianchini**, **Cangi**, **Bruschi**, **Limongi**, **Palandri**, **Tomi**, pour lesquels ce petit «*clin d'œil*» se veut témoignage de souvenirs et d'amitié partagée. Les anciens du **Petit Séminaire d'Ajaccio**, ne l'on pas oublié et renouvellent aux membres de sa famille leurs sincères condoléances. Cette photo où **Jean-François** se situe à l'entre-droite, debout, fait partie de la précieuse Collection de l'ami **Etienne Micaelli**.

CHAMPIONNATS DU MONDE CADETS, JUNIORS, ESPOIRS

Alexandra Feracci

Médaille de Bronze

Les championnats du monde de Karaté se sont déroulés à Rabat (Maroc) du 12 au 15 Novembre 2009. 90 nations y étaient représentées. Lors du Kata individuel filles, 51 nations, dont la France, y étaient représentées. On y retrouvait aussi les meilleures mondiales représentant le Japon, les Etats-Unis, l'Equateur, la Tchécoslovaquie, et bien évidemment, le Maroc qui était le pays organisateur.

Lors de cette compétition, très relevée et de haut niveau, **Alexandra Feracci** qui s'est illustrée lors de la saison 2008/2009 au sein de l'**ACA Arts martiaux**, tout en étant titulaire de l'**équipe de France de Karaté** où elle a remporté de nombreux succès régionaux, nationaux et internationaux, s'est montrée toujours déterminée et fermement décidée à donner le meilleur d'elle-même.

Et si elle rêvait d'un titre mondial, elle aura néanmoins montré que la **Fédération Française de Karaté** pouvait, à l'avenir, compter sur elle. Sa vaillance, sa volonté l'ont encore projetée sur le podium en lui permettant de s'adjuger la **médaille de Bronze**.

La Compétition

1^{er} Tour : France bat Maroc (C. Errbiay) : 4/1

2^{ème} Tour : France bat Equateur : 4/1

3^{ème} Tour : France bat Tchécoslovaquie : 3/2

Demi-finale : Japon bat France (Ohno) : 0/5

Repêchage : France bat Autriche (C. Schwarzinger) : 3/2.



Au terme de cette difficile compétition, **Alexandra Feracci** confirme un peu plus sa première place européenne.

Sur le podium regroupant les quatre meilleures mondiales, on retrouvait la Championne japonaise à la 1^{ère} place, l'Américaine, d'origine japonaise (Hawaï) à la deuxième place, **Alexandre Feracci** et une Péruvienne – 3^{ème} ex-æquo à la troisième place.

Un grand bonheur pour cette charmante jeune fille de 17 ans qui n'a pas fini de faire rêver les sportifs insulaires.

Quant aux Ajacciens, ils peuvent s'enorgueillir d'avoir une karatéka dotée d'une volonté phénoménale et qui pourrait bien aller plus loin car elle en a les moyens.



COUPE DE FRANCE KATA

Samedi 28 novembre, à seulement 15 jours des Championnats du Monde de Karaté, **Alexandra Feracci** a écrasé ses adversaires 5 à 0 sur les 5 tours de Qualification de la Coupe de France Kata, au palais des sports de Clermont Ferrand. En finale, elle a affronté un membre de l'équipe de France de Karaté en la personne de Joys Maruani, de la Ligue Ile de France. A noter : Paola Marcheschi, malgré une blessure, se classe 5ème également en juniors filles ; Mathieu Spinosi perd brillamment contre le champion d'Europe en titre sur le score de 4 à 1 au 3ème tour de compétition ; et pour finir, malgré une belle prestation, Jenna Sicard-Alberti se couche au 1er Tour contre la gagnante en titre de la Coupe de France

A Settimana

50^{ème} semaine de l'année

du 4 au 10 décembre 2009

Les fêtes : le 4, Barbara - le 5, Gérald - le 6, Nicolas - le 7, Ambroise - le 8, Immaculée Conception, Elfried - le 9, Pierre Fourier - le 10, Romaric.

50^{esima} settimana di l'annu

da u 4 a u 10 dicembre

E feste : u 4, Barbara - u 5, Ghilardu - u 6, Niculaiu vescu di Mire - u 7, Ambrosgiu - u 8, A Cuncezzione - u 9, Valeriu - u 10, Rumaricu. Eulalia di Merida.

L'info insolite

Droits de l'enfant

A l'occasion de la célébration des 20 ans de la **Convention** relative aux droits de l'enfant adoptée par les **Nations unies** le 20 novembre 1989, un triste constat de la situation des enfants dans le monde a été établi. La **Convention** estime qu'un milliard d'enfants (90% en **Asie** et en **Afrique**) sont privés d'un ou plusieurs des «*services essentiels à la survie et au développement*», comme la nourriture, le logement, l'éducation, la santé, les vêtements, l'eau potable. D'autre part, l'organisme des **Nations unies** dénonce la mort, chaque jour, de 24.000 enfants de moins des 5 ans de causes évitables comme la pneumonie, le paludisme ou la malnutrition.

Internet

En **France**, 16,4 millions de personnes (soit 30.7%) ne se sont encore jamais connectées à Internet, selon une étude de l'**institut Médiamétrie** qui indique que ce nombre de personnes «*représente un réservoir important de croissance pour Internet*». D'autre part, près de 4 personnes sur 10 pensent se lancer sur la toile dans les six prochains mois. Un potentiel de 5,4 millions d'internautes français en plus pour le Web.

Une nouvelle taxe...

Pour réduire les rejets de **CO2** et réduire les embouteillages, les automobilistes néerlandais vont devoir s'acquitter d'une taxe au kilomètre parcouru à partir de 2012. Pour une voiture moyenne, le prix au kilomètre sera de 3 centimes d'euro, mais cette taxe augmentera progressivement jusqu'en 2018. La taxe sera plus élevée en fonction de la taille du véhicule et de ses émissions de **CO2**. Chaque véhicule sera équipé d'un GPS qui surveillera le kilométrage effectué, déterminera où se trouve le véhicule et à quelle heure. Des don-

nées qui seront envoyées à un bureau d'encaissement qui établira la facture.

La retraite aux Etats-Unis

Du fait des conséquences de la crise financière, 51% des **Américains** risquent de ne pouvoir prendre leur retraite à l'âge de 65 ans. En 2004, 43% étaient dans ce cas et 44% en 2007. L'étude qui vient d'être réalisée note qu'à présent la majorité des retraités disposent de revenus décents, et note : «*... ils vivent un âge d'or qui va s'évanouir avec l'arrivée à la retraite dans les décennies à venir de la génération des baby-boomers et de la génération X*», c'est-à-dire les personnes nées entre 1946 et 1964, puis pendant les années 60 et 70.

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 5 décembre 2003**, en **Russie**, près de la frontière tchétchène, dans un train bondé d'étudiants, d'écoliers et d'ouvriers, des kamikazes faisaient exploser les charges d'explosifs qu'ils portaient sur eux. On dénombrait 42 morts.

► **Le 6 décembre 1994**, une nouvelle crise éclatait entre **Madrid** et **Londres** à propos de la souveraineté de **Gibraltar**. Les **Espagnols** renforçaient les contrôles.

► **Le 7 décembre 2000**, le dernier réacteur encore en fonction à **Tchernobyl** était arrêté d'urgence.

► **Le 8 décembre 1955**, le drapeau européen tel que nous le connaissons aujourd'hui était adopté.

► **Le 9 décembre 1992**, des soldats américains débarquaient en **Somalie**, sous des allures proches d'une exhibition digne d'**Hollywood**. De nombreuses voix s'élevaient contre ce type de démonstration dans un pays souffrant de la famine et de la guerre.

► **Le 10 décembre 1993**, le premier voyage officiel d'un **TGV** dans le tunnel sous la **Manche** était inauguré.

VAGABONDAGE

Ces vagabondages sont une escapade porto-vecchiaise avec une percée dans les environs.

Mon ami **Jean-Marc Michel**, ancien footballeur de talent, me dit, alors que nous sommes assis en compagnie de **Maxime Botti** et **Vincent Panzani** à la terrasse de la **Brasserie Botti** «*Pourquoi n'écrit-tu pas un livre sur Porto-Vecchio ?*»

Bien sûr - privilège de l'âge -, je sais pas mal de choses sur la cité du sel que je hante depuis des décennies.

Pour moi, **Porto-Vecchio** c'est avant tout des noms : comment ne pas parler des **Rocca-Serra**, des **Andrietti**, des **Valli**, des **Biancarelli**, des **Olivieri**, des **Pietri**, des **Canarelli**, des **Castelli**, des **Tafani**, des **Cucchi**, **Filippi**, **Sauli**, **Forconi**, **Ciabrini** ? Et mille excuses si j'en oublie. Mais **Paul Baggioni** et **Fanfan Salvini** me pardonneront-ils ?

Je ne peux commencer cette évocation sans parler des constructeurs comme le regretté **Jacques Marcellesi** et son «**Roi Théodore**», et **Toussaint Canarelli** de «**Cala-Rossa**». Ils crurent à «*l'explosion*» de la **Cité du sel**... Et les **Castelli**, **Toto** en tête, qui bataillèrent pour créer ce qui est aujourd'hui une belle réussite.

Je me souviens des «*prémices*» de «**Marina di Fiori**» avec **Antoine Cesari** et l'architecte **Pierrot Pucinelli**... Dalida y faisait construire sa villa à «**Cala-Rossa**», les **Badinter**, **Carole Bouquet**, et bien des noms de la jet-set venaient chercher la tranquillité et le talent du chef **Georges Billon**.

Aujourd'hui «**Le Régina**» des **Gilles Marcellesi** navigue au niveau des étoiles, grâce à **Julien Bezier** qui, après avoir côtoyé des chefs étoilés, est venu à **Porto-Vecchio** et s'en félicite. Je vous conseille son foie gras de canard chaud aux poires et figues sauce muscat et sa trilogie de fraises. Et comment ne pas parler du «**Belvédère**» de **César Filippi** ? Pour moi le plus bel établissement de **Corse** : bois, pierres bonifaciennes, pour construire une tour... des truelles dans chaque recoin. Et les «*journées-décades*» avec thèmes et chefs continentaux. J'y reviendrai !

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €

6 MOIS : 32 €

Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



LIBR'ARTS Spécial Noël

à la Bibliothèque centrale de Bastia

DES LIVRES POUR JOUER ET DES JOUETS POUR LIRE

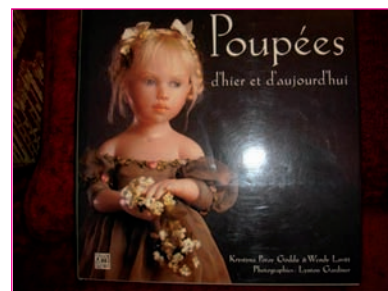
L'initiative revient à **Linda Piazza** qui a trouvé une oreille attentive et séduite, celle de **Marie-Hélène Muraccioli**, la responsable du secteur adultes de la **bibliothèque centrale de Bastia** dont les rendez-vous mensuels sous l'intitulé «**Libr'Arts**» drainent à chaque occasion un public nombreux et avide de découvertes singularisées par le mariage subtil entre l'art sous toutes ses formes et le livre évocateur, compagnon fidèle de toute une vie...

Aussi, il est vivement recommandé de pénétrer dans l'ancre du jouet ancien, remarquable collection née d'un véritable bon goût et d'une inaltérable nostalgie. L'exposition a pour cadre le secteur adultes de la **bibliothèque de Bastia**, place du théâtre. Elle a débuté le 27 novembre et se poursuivra jusqu'au 31 décembre.

Linda Piazza a sorti tous les jouets anciens, parmi lesquels une poupée en cire 1860, des poupées corse 1950, une dinette en porcelaine **Napoléon III**, la **machine à coudre Singer** 1950, sans oublier la **Poupée Barbie** qui fête ses 50 ans, jouets auxquels **Linda** voue une passion qui n'a d'égale que la méticulosité qu'elle met à les dénicher et à les conserver. **Marie-Hélène Muraccioli** met bien en vue l'ensemble des livres qui vous donnent envie de jouer à côté des jouets de notre collectionneuse qui, eux, vous donnent envie de lire.

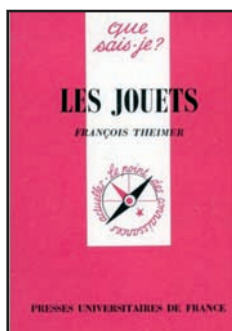


Le fabuleux monde des poupées



Parmi les livres qui susciteront l'intérêt des visiteurs, «**Poupées d'hier et d'aujourd'hui**» de **Krystyna Poray Goddu** et **Wendy Lawitt**, les photographies étant de **Lynton Gardiner**. Les trois auteurs vous invitent à faire un merveilleux voyage au pays de la poupée d'hier et d'aujourd'hui en passant par le père Noël et les lutins. Un très joli livre sur ce fabuleux monde des poupées. 228 pages, richement illustrées de belles photos couleur.

JOUETS PARMIS LES JOUETS



François Theimer, dans le «**Que sais-je**» titré «**Les jouets**», parle de la poupée comme jouet parmi les jouets. Pour lui, ce «**diminutif**» humain, mieux que n'importe quel autre objet, de par sa nature même épouse servilement l'évolution et les travers de la société et les renvoie tel un miroir à ceux qui se penchent pour l'étudier. L'étude réalisée dans cet ouvrage concerne tout particulièrement le jouet occidental, l'histoire du jouet se mêlant étroitement à celle des sciences, des techniques, de la politique, de l'économie, des traditions du pays dans lequel il évolue, et aussi à l'art... comme le montre le mot «**Libr'Arts**».

LES VÊTEMENTS CORSE

Sans son vêtement la poupée ne serait pas ce qu'elle est à nos yeux. Une histoire du vêtement corse depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours est proposée par **Rennie Pecqueux-Barboni**, dans son livre «**Costumes de Corse**» aux éditions **Albiana**. Il s'agit du fruit de plus de quarante années de recherches assidues sur une variété impressionnante de tissus, couleurs, modes, venus d'ailleurs mais acclimatées à l'usage corse.



INFORMATIONS ET CONSEILS

Autre ouvrage qui aiguïsera, sans nul doute, la curiosité des collectionneurs : «**Prendre soins de vos Objets de collection**». Lorsqu'on met la main sur un bel objet retrouvé dans un grenier ou chiné dans une brocante, on se penche d'abord sur l'état dans lequel il est, alors qu'en même temps on s'interroge sur son origine ou sur son usage. Dans ce livre une dizaine de spécialistes et experts vous donnent les informations et les conseils dont vous avez besoin pour prendre soin de ces objets qui ont su vous séduire et que vous voudriez tant conserver et mettre en valeur. Ils répondent aux questions parmi lesquelles : comment les entretenir ? Supportent-ils la lumière ? Craignent-ils l'humidité ? Faut-il envisager des réparations ?





Bastia

Marché de Noël

Du 19 au 23 Décembre - Place du Marché



40 EXPOSANTS
UN MARCHÉ FERMIER ET ARTISANAL



© Décembre 2009 - Maire de Bastia - Service Communication - Imprimé sur papier recyclé